

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

AU 31.12.2013



Le Conseil d'Administration du 19 février 2014 a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés de Safran et celle du compte de résultat ajusté pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Sommaire

Préambule	3
Compte de résultat consolidé ajusté comparatif et information sectorielle.....	5
Comptes consolidés du groupe Safran.....	10
Compte de résultat consolidé	11
Etat du résultat global consolidé	12
Bilan consolidé	13
Variation des capitaux propres consolidés	14
Tableau des flux de trésorerie consolidés	15
Notes annexes aux comptes consolidés du groupe Safran.....	16
<i>Note 1 - Principes et méthodes comptables</i>	<i>17</i>
<i>Note 2 - Principales sources d'estimations</i>	<i>33</i>
<i>Note 3 - Changement de méthode.....</i>	<i>36</i>
<i>Note 4 - Evolution du périmètre.....</i>	<i>40</i>
<i>Note 5 - Information sectorielle</i>	<i>42</i>
<i>Note 6 - Détail des principales composantes du résultat opérationnel.....</i>	<i>44</i>
<i>Note 7 - Résultat financier.....</i>	<i>47</i>
<i>Note 8 - Impôt sur le résultat.....</i>	<i>48</i>
<i>Note 9 - Résultat par action.....</i>	<i>49</i>
<i>Note 10 - Ecart d'acquisition.....</i>	<i>50</i>
<i>Note 11 - Immobilisations incorporelles</i>	<i>51</i>
<i>Note 12 - Immobilisations corporelles</i>	<i>53</i>
<i>Note 13 - Actifs financiers courants et non courants.....</i>	<i>54</i>
<i>Note 14 - Participations comptabilisées par mise en équivalence.....</i>	<i>55</i>
<i>Note 15 - Stocks et en-cours de production.....</i>	<i>55</i>
<i>Note 16 - Créances clients et autres débiteurs.....</i>	<i>56</i>
<i>Note 17 - Trésorerie et équivalents de trésorerie.....</i>	<i>57</i>
<i>Note 18 - Synthèse des actifs financiers.....</i>	<i>57</i>
<i>Note 19 - Capitaux propres consolidés</i>	<i>59</i>
<i>Note 20 - Provisions</i>	<i>63</i>
<i>Note 21 - Avantages au personnel.....</i>	<i>64</i>
<i>Note 22 - Dettes soumises à des conditions particulières</i>	<i>69</i>
<i>Note 23 - Passifs financiers portant intérêts</i>	<i>70</i>
<i>Note 24 - Fournisseurs et autres créditeurs.....</i>	<i>73</i>
<i>Note 25 - Autres passifs financiers courants et non courants.....</i>	<i>74</i>
<i>Note 26 - Synthèse des passifs financiers</i>	<i>74</i>
<i>Note 27 - Gestion des risques de marché et dérivés.....</i>	<i>76</i>
<i>Note 28 - Participations dans des co-entreprises</i>	<i>83</i>
<i>Note 29 - Parties liées</i>	<i>84</i>
<i>Note 30 - Engagements hors bilan.....</i>	<i>85</i>
<i>Note 31 - Litiges</i>	<i>88</i>
<i>Note 32 - Evénements postérieurs à la date de clôture.....</i>	<i>90</i>
<i>Note 33 - Liste des sociétés consolidées.....</i>	<i>91</i>

Préambule

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité avec celles de ses concurrents, Safran établit, en parallèle de ses comptes consolidés, un compte de résultat ajusté.

Il est rappelé que le groupe Safran :

- résulte de la fusion au 11 mai 2005 des groupes Sagem et Snecma ; celle-ci a été traitée conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » dans ses comptes consolidés,
- inscrit, depuis le 1^{er} juillet 2005, toutes les variations de juste valeur des instruments dérivés de change en résultat financier, dans le cadre des prescriptions de la norme IAS 39 applicables aux opérations qui ne sont pas qualifiées en comptabilité de couverture (cf. note 1.f).

En conséquence, le compte de résultat consolidé du groupe Safran est ajusté des incidences :

- de l'allocation du prix d'acquisition réalisée dans le cadre des regroupements d'entreprises. Ce retraitement concerne depuis 2005 les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem/Snecma. A compter de la publication des comptes semestriels 2010, le Groupe a décidé de retraiter les effets des écritures relatives à l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises, notamment les dotations aux amortissements des actifs incorporels, reconnus lors de l'acquisition, avec des durées d'amortissement longues, justifiées par la durée des cycles économiques des activités dans lesquelles opère le Groupe, ainsi que le produit de réévaluation de la participation antérieurement détenue dans une activité en cas d'acquisition par étapes ;
- de la valorisation des instruments dérivés de change afin de rétablir la substance économique réelle de la stratégie globale de couverture du risque de change du Groupe :
 - ainsi le chiffre d'affaires net des achats en devises est valorisé au cours de change effectivement obtenu sur la période, intégrant le coût de mise en œuvre de la stratégie de couverture, et
 - la totalité des variations de juste valeur des instruments dérivés de change afférentes aux flux des périodes futures est neutralisée.

TABLE DE PASSAGE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU COMPTE DE RESULTAT AJUSTE

L'incidence de ces ajustements sur les agrégats du compte de résultat est présentée ci-dessous :

	Données consolidées 31.12.2013	Couverture de change		Regroupements d'entreprises		Données ajustées 31.12.2013
		Revalorisation du chiffre d'affaires (1)	Différés des résultats sur couvertures (2)	Amortissements incorporels fusion Sagem/Snecma (3)	Effet des autres regroupements d'entreprises (4)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires	14 490	205	-	-	-	14 695
Autres produits et charges opérationnels courants	(13 195)	(2)	13	150	127	(12 907)
Résultat opérationnel courant	1 295	203	13	150	127	1 788
Autres produits et charges opérationnels non courants	185	-	-	-	(216)	(31)
Résultat opérationnel	1 480	203	13	150	(89)	1 757
Coût de la dette	(42)	-	-	-	-	(42)
Résultat financier lié au change	551	(203)	(374)	-	-	(26)
Autres produits et charges financiers	(70)	-	-	-	-	(70)
Résultat financier	439	(203)	(374)	-	-	(138)
Produit (charge) d'impôts	(650)	-	110	(52)	52	(540)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	15	-	-	-	-	15
Résultat de cession de titres Ingenico	131	-	-	-	-	131
Résultat net des activités poursuivies	1 415	-	(251)	98	(37)	1 225
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	(29)	-	(1)	(2)	-	(32)
Résultat net part du Groupe	1 386	-	(252)	96	(37)	1 193

(1) Revalorisation (par devise) du chiffre d'affaires net des achats en devises au cours couvert (incluant les primes sur options dénouées), par reclassement des variations de valeur des couvertures affectées aux flux de la période.

(2) Variations de valeur des couvertures afférentes aux flux des périodes futures (374 M€ hors impôts), et effet de la prise en compte des couvertures dans l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour 13 M€.

(3) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs incorporels liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de fusion Sagem/Snecma.

(4) Annulation des amortissements des actifs identifiés et des effets de revalorisation des stocks lors des acquisitions, ainsi que du produit de réévaluation de la participation antérieurement détenue par le Groupe dans l'activité RTM322.

Il est rappelé que seuls les états financiers consolidés font l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes, y compris les agrégats "chiffre d'affaires" et "résultat opérationnel" fournis en données ajustées dans la note 5 "Information sectorielle".

Les données financières ajustées, autres que celles fournies dans la note 5 "Information sectorielle", font l'objet de travaux de vérification au titre de la lecture d'ensemble des informations données dans le Document de Référence.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis à l'issue du Conseil d'Administration du 20 mars 2014, après réalisation des vérifications spécifiques et revue des événements postérieurs au 19 février 2014.

**Compte de résultat consolidé
ajusté comparatif
et information sectorielle**

Compte de résultat ajusté

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012 Données ajustées *	31.12.2013 Données ajustées
Chiffre d'affaires	13 560	14 695
Autres produits	209	264
Produits des activités ordinaires	13 769	14 959
Production stockée	340	(6)
Production immobilisée	642	911
Consommations de l'exercice	(8 160)	(8 639)
Frais de personnel	(4 205)	(4 506)
Impôts et taxes	(270)	(276)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(601)	(531)
Dépréciations d'actifs	(26)	(78)
Autres produits et charges opérationnels courants	(45)	(46)
Résultat opérationnel courant	1 444	1 788
Autres produits et charges opérationnels non courants	(50)	(31)
Résultat opérationnel	1 394	1 757
Coût de la dette nette	(54)	(42)
Résultat financier lié au change	22	(26)
Autres produits et charges financiers	(122)	(70)
Résultat financier	(154)	(138)
Résultat avant impôts	1 240	1 619
Produit (charge) d'impôts	(254)	(540)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	19	15
Résultat de cession de titres Ingenico	-	131
Résultat net des activités poursuivies	1 005	1 225
Résultat de la période	1 005	1 225
Attribuable :		
aux propriétaires de la société mère	979	1 193
aux intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)	26	32
Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	2,36	2,87
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	2,35	2,87

* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (cf. note 3)

Information sectorielle

Les secteurs opérationnels et les agrégats présentés sont définis en note 5.

Au 31 décembre 2013

	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense	Sécurité	Total secteurs opérationnels	Holding & Autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupements d'entreprises	Total en données consolidées
<i>(en millions d'euros)</i>										
Chiffre d'affaires	7 791	4 121	1 278	1 502	14 692	3	14 695	(205)	-	14 490
Résultat opérationnel courant (1)	1 359	380	87	120	1 946	(158)	1 788	(216)	(277)	1 295
Autres produits et charges opérationnels non courants	(14)	(2)	7	(3)	(12)	(19)	(31)	-	216	185
Résultat opérationnel	1 345	378	94	117	1 934	(177)	1 757	(216)	(61)	1 480
Cash-flow libre	521	67	110	(42)	656	56	712	-	-	712
BFR brut opérationnel	(422)	1 088	389	150	1 205	(47)	1 158	-	-	1 158
Actifs sectoriels	10 587	5 032	1 692	2 506	19 817	1 371	21 188	-	-	21 188
(1) dont dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(239)	(173)	(52)	(39)	(503)	(28)	(531)	(9)	(250)	(790)
dont dépréciations d'actifs	(65)	4	(19)	1	(79)	1	(78)	(4)	-	(82)

Au 31 décembre 2012

	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense	Sécurité	Total secteurs opérationnels	Holding & Autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupements d'entreprises	Total en données consolidées
<i>(en millions d'euros)</i>										
Chiffre d'affaires	7 005	3 691	1 315	1 546	13 557	3	13 560	55	-	13 615
Résultat opérationnel courant * (1)	1 076	286	79	145	1 586	(142)	1 444	52	(253)	1 243
Autres produits et charges opérationnels non courants	1	(16)	-	(25)	(40)	(10)	(50)	-	(6)	(56)
Résultat opérationnel *	1 077	270	79	120	1 546	(152)	1 394	52	(259)	1 187
Cash-flow libre	464	38	13	11	526	38	564	-	-	564
BFR brut opérationnel	(480)	1 059	442	118	1 139	(12)	1 127	-	-	1 127
Actifs sectoriels	9 616	4 463	1 746	2 649	18 474	1 071	19 545	-	-	19 545
(1) dont dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(285)	(173)	(67)	(58)	(583)	(18)	(601)	-	(253)	(854)
dont dépréciations d'actifs	(37)	2	5	4	(26)	-	(26)	(3)	-	(29)

* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (Cf. note 3)

Chiffre d'affaires en données ajustées

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2013
Propulsion Aéronautique et Spatiale		
Première monte, produits et prestations associés	3 340	3 700
Services	3 287	3 746
Ventes d'études	296	271
Autres	82	74
sous total	7 005	7 791
Equipements Aéronautiques		
Première monte, produits et prestations associés	2 402	2 675
Services	1 054	1 214
Ventes d'études	114	149
Autres	121	83
sous total	3 691	4 121
Défense		
Vente d'équipements	939	887
Services	257	282
Ventes d'études	107	106
Autres	12	3
sous total	1 315	1 278
Sécurité		
Vente d'équipements	1 212	1 187
Services	293	292
Ventes d'études	13	17
Autres	28	6
sous total	1 546	1 502
 Holding et autres		
Autres	3	3
sous total	3	3
Total	13 560	14 695

Information par zone géographique

Au 31 décembre 2013

	France	Europe	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	Total en données ajustées	Couverture de change	Total en données consolidées
<i>(en millions d'euros)</i>								
Chiffre d'affaires par destination	3 285	3 235	4 635	2 491	1 049	14 695	(205)	14 490
en %	22%	22%	32%	17%	7%			
Actifs non courants par zone d'implantation	7 399	1 407	1 914	128	161			11 009
en %	67%	13%	18%	1%	1%			

Au 31 décembre 2012

	France	Europe	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	Total en données ajustées	Couverture de change	Total en données consolidées
<i>(en millions d'euros)</i>								
Chiffre d'affaires par destination	3 069	3 139	4 103	2 149	1 100	13 560	55	13 615
en %	23%	23%	30%	16%	8%			
Actifs non courants par zone d'implantation	6 354	1 161	2 075	75	170			9 835
en %	65%	11%	21%	1%	2%			

Aucun client ne représente individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2013 et 2012.

Comptes consolidés du groupe Safran

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	31.12.2012 *	31.12.2013
Chiffre d'affaires	6	13 615	14 490
Autres produits	6	209	264
Produits des activités ordinaires		13 824	14 754
Production stockée		340	(32)
Production immobilisée		642	911
Consommations de l'exercice	6	(8 160)	(8 648)
Frais de personnel	6	(4 205)	(4 506)
Impôts et taxes		(270)	(276)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	6	(854)	(790)
Dépréciations d'actifs	6	(29)	(82)
Autres produits et charges opérationnels courants	6	(45)	(36)
Résultat opérationnel courant		1 243	1 295
Autres produits et charges opérationnels non courants	6	(56)	185
Résultat opérationnel		1 187	1 480
Coût de la dette nette		(54)	(42)
Résultat financier lié au change		709	551
Autres charges et produits financiers		(122)	(70)
Résultat financier	7	533	439
Résultat avant impôts		1 720	1 919
Produit (charge) d'impôts	8	(433)	(650)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	14	19	15
Résultat de cession de titres Ingenico	4	-	131
Résultat net des activités poursuivies		1 306	1 415
Résultat de la période		1 306	1 415
Attribuable :			
aux propriétaires de la société mère		1 282	1 386
aux participations ne donnant pas le contrôle		24	29
Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)	9		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		3,09	3,33
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		3,08	3,33

* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (Cf. note 3)

Etat du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	31.12.2012 *	31.12.2013
Résultat net de la période	1 306	1 415
Autres éléments du résultat global		
Eléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net	(29)	(101)
Actifs financiers disponibles à la vente	5	4
Ecart de conversion et couverture d'investissement net (1)	(44)	(93)
Impôt sur les autres éléments recyclables du résultat global	10	(12)
Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net	(101)	(15)
Ecart actuariel sur engagements retraites et assimilés	(147)	(21)
Impôt sur les autres éléments non recyclables du résultat global	46	6
Total des autres éléments du résultat global	(130)	(116)
Total du résultat global pour la période	1 176	1 299
Attribuable :		
- aux propriétaires de la société mère	1 156	1 274
- aux participations ne donnant pas le contrôle	20	25

* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective d'IAS 19 révisée "Avantages du personnel" (Cf. note 3)

(1) dont (3) M€ au titre de la part des écarts de conversion des sociétés mises en équivalence (5 M€ au 31 décembre 2012)

Au 31 décembre 2013, les écarts de conversion comprennent un montant de (6) millions d'euros ((22) millions d'euros au 31 décembre 2012) relatif à des financements pérennes accordés à des filiales étrangères. Ces financements sont qualifiés d'investissements nets à l'étranger et traités en application des dispositions prévues, à ce titre, par la norme IAS 21. Les écarts de conversion comprennent également un montant de 39 millions d'euros au 31 décembre 2013 ((6) millions d'euros au 31 décembre 2012) correspondant, aux différences de change relatives à l'émission par Safran de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain pour 1,2 milliard de dollars US en février 2012 qualifiée de couverture d'investissement net de certaines activités américaines du Groupe.

Par ailleurs, le solde concerne les écarts de conversion sur sociétés étrangères ((126) millions d'euros au 31 décembre 2013 contre (16) millions d'euros au 31 décembre 2012).

A compter du 1er janvier 2013, conformément à IAS 19 révisée, les variations d'écarts actuariels sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » sans reclassement ultérieur en résultat (voir note 3 et note 21).

Bilan consolidé

ACTIF			
<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31.12.2012 *	31.12.2013
Ecarts d'acquisition	10	3 078	3 495
Immobilisations incorporelles	11	3 872	4 641
Immobilisations corporelles	12	2 604	2 740
Actifs financiers non courants	13	281	384
Participations comptabilisées par mise en équivalence	14	281	133
Dérivés actifs non courants	27	62	-
Impôts différés actifs	8	243	205
Autres actifs financiers non courants		13	12
Actifs non courants		10 434	11 610
Actifs financiers courants	13	176	198
Dérivés actifs courants	27	585	864
Stocks et en-cours de production	15	4 131	4 135
Créances clients et autres débiteurs	16	5 025	5 102
Actifs d'impôts exigibles	8	421	392
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	2 193	1 672
Actifs courants		12 531	12 363
Total actif		22 965	23 973

PASSIF			
<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31.12.2012 *	31.12.2013
Capital émis	19	83	83
Réserves	19	4 444	5 138
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente	19	25	29
Résultat de l'exercice		1 282	1 386
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère		5 834	6 636
Participations ne donnant pas le contrôle		163	178
Capitaux propres		5 997	6 814
Provisions	20	1 823	1 751
Dettes soumises à des conditions particulières	22	670	670
Passifs financiers non courants portant intérêts	23	2 259	1 295
Dérivés passifs non courants	27	12	36
Impôts différés passifs	8	981	1 293
Autres passifs financiers non courants	25	81	119
Passifs non courants		5 826	5 164
Provisions	20	1 064	1 224
Passifs financiers courants portant intérêts	23	916	1 435
Fournisseurs et autres créditeurs	24	8 767	8 920
Passifs d'impôts exigibles	8	156	202
Dérivés passifs courants	27	213	150
Autres passifs financiers courants	25	26	64
Passifs courants		11 142	11 995
Total passif		22 965	23 973

* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (Cf. note 3)

Variation des capitaux propres consolidés

	Capital émis	Primes d'émission	Titres d'autocontrôle	Actifs financiers disponibles à la vente	Ecarts de conversion et couverture d'investissement net	Autres réserves	Ecarts actuariels sur engagements de retraite	Résultat net	Autres	Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<i>(en millions d'euros)</i>												
31.12.2011	83	3 360	(112)	20	162	979	-	478	(2)	4 968	154	5 122
Changement de méthode IAS 19	-	-	-	-	-	(20)	(132)	-	42 *	(110)	-	(110)
01.01.2012	83	3 360	(112)	20	162	959	(132)	478	40	4 858	154	5 012
Résultat global de la période	-	-	-	5	(42)	-	(145)	1 282	56 *	1 156	20	1 176
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle	-	-	94	-	-	24	-	-	(20)	98	-	98
Dividendes	-	-	-	-	-	(154)	-	-	-	(154)	(17)	(171)
Acompte sur dividendes 2012	-	-	-	-	-	(133)	-	-	-	(133)	-	(133)
Autres variations	-	-	-	-	-	478	-	(478)	9	9	6	15
31.12.2012	83	3 360	(18)	25	120	1 174	(277)	1 282	85	5 834	163	5 997
Résultat global de la période	-	-	-	4	(90)	-	(20)	1 386	(6) *	1 274	25	1 299
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle	-	-	1	-	-	1	-	-	(3)	(1)	-	(1)
Dividendes	-	-	-	-	-	(271)	-	-	-	(271)	(10)	(281)
Acompte sur dividendes 2013	-	-	-	-	-	(200)	-	-	-	(200)	-	(200)
Autres variations	-	-	-	-	-	1 282	-	(1 282)	-	-	-	-
31.12.2013	83	3 360	(17)	29	30	1 986	(297)	1 386	76	6 636	178	6 814

* cf. tableau ci-dessous :

	Effet impôt sur IAS 19 révisée	Effet impôt sur les différences de change	Total
Changement de méthode IAS 19 au 1er janvier 2012	42		42
Résultat global 2012	46	10	56
Résultat global 2013	6	(12)	(6)

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012 *	31.12.2013
I. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	1 282	1 386
Amortissements, dépréciations et provisions (1)	962	941
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(19)	(15)
Variation de juste valeur des dérivés	(779)	(432)
Résultat de cession d'éléments d'actifs	10	(382)
Résultat-part des participations ne donnant pas le contrôle	24	29
Autres	222	457
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement	1 702	1 984
Variation nette des stocks et en-cours de production	(388)	45
Variation nette des dettes et créances d'exploitation	228	178
Variation nette des autres débiteurs et créditeurs	75	(68)
Variation du besoin en fonds de roulement	(85)	155
TOTAL I (2)	1 617	2 139
II. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Capitalisation des frais de R&D (3)	(512)	(720)
Décaissements nets sur immobilisations incorporelles	(122)	(215)
Décaissements nets sur immobilisations corporelles	(419)	(492)
Décaissements nets sur acquisitions de titres ou d'activités	(193)	(733)
Encaissements nets sur cessions de titres ou d'activités	-	353
Encaissements / décaissements nets sur immobilisations financières	(86)	(35)
TOTAL II	(1 332)	(1 842)
III. Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Variation de capital	-	-
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle	118	2
Remboursement d'emprunts	(119)	(111)
Nouveaux emprunts	917	9
Variation des avances remboursables	(9)	(27)
Variation des financements court terme	(122)	(191)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(283)	(471)
Dividendes versés aux minoritaires	(17)	(10)
TOTAL III	485	(799)
Incidence des variations de taux de change	TOTAL IV	(8)
TOTAL IV	(8)	(19)
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	I+II+III+IV	762
I+II+III+IV	762	(521)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 431	2 193
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 193	1 672
Variation de trésorerie	762	(521)

* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (Cf. note 3).

(1) dont au 31 décembre 2012 : 721 M€ d'amortissements, 54 M€ de dépréciations et 187 M€ de provisions et dont au 31 décembre 2013 : 762 M€ d'amortissements, 103 M€ de dépréciations et 76 M€ de provisions.

(2) dont (182) M€ d'impôt payés en 2013 ((238) M€ en 2012) ; dont intérêts versés (93) M€ au 31 décembre 2013 ((88) M€ au 31 décembre 2012) et intérêts reçus 43 M€ au 31 décembre 2013 (42 M€ au 31 décembre 2012).

(3) dont (26) M€ d'intérêts capitalisés en 2013 et (8) M€ en 2012.

**Notes annexes aux comptes consolidés
du groupe Safran**

La société Safran (2, Bd du Général Martial Valin - 75724 Paris cedex 15) est une société anonyme immatriculée en France, et est cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les comptes consolidés reflètent la situation comptable de la société Safran et de ses filiales contrôlées, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles est exercée une influence notable (le « Groupe »).

Les états financiers consolidés sont établis en euros et toutes les valeurs sont arrondies au million près sauf mention expresse.

Le Conseil d'Administration du 19 février 2014 a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés annuels 2013. Les comptes consolidés seront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale.

Note 1 - Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés de Safran et ses filiales sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et telles qu'adoptées par l'Union Européenne (disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm) à la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'Administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board ("IASB") c'est à dire, les IFRS, les International Accounting Standards ("IAS") et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretations Committee ("IFRIC") ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretations Committee ("SIC").

Evolutions des principes et méthodes comptables

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS appliqués de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »
- Amendements d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » - Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents
- Amendements d'IAS 19 « Avantages du personnel » - Régimes à prestations définies
- Amendements d'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers
- Améliorations des IFRS publiées en mai 2012.

Les modifications et impacts liés aux amendements d'IAS 19 « Avantages du personnel » sont détaillés en note 3 « Changement de méthode ».

Les autres textes applicables de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe, en particulier la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » qui prévoit notamment la prise en compte du risque de contrepartie dans la valorisation des dérivés (voir note 1.w).

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés et appliqués de manière anticipée par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- Amendements d'IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les dérivés utilisés par le groupe Safran sont souscrits dans le cadre de conventions-cadres FBF (Fédération Bancaire Française) ou ISDA (International Swaps and Derivatives Association) qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir uniquement en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Par conséquent, ces amendements à la norme IAS 32, qui clarifient que la compensation d'un actif financier et d'un passif financier doit pouvoir être réalisée en toutes

circonstances si l'on souhaite présenter un montant net au bilan, n'ont pas d'impact sur les états financiers du groupe Safran.

L'information sur la compensation des dérivés actifs et des dérivés passifs est présentée en notes 18 et 26.

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe :

- IFRS 9 « Instruments financiers » - Classification et évaluation des actifs financiers et passifs financiers
- IFRS 9 « Instruments financiers » - Comptabilité de couverture
- IFRS 10 « Etats financiers consolidés »
- IFRS 11 « Partenariats »
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »
- IAS 27 révisée (version 2011) « Etats financiers individuels »
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »
- Amendements d'IAS 19 « Avantages du personnel » - Contributions des employés
- Amendements d'IAS 36 « Pertes de valeur » - Information à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 9 « Instruments financiers : classification et évaluation des actifs financiers et passifs financiers » - Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
- Amendements d'IFRS 9 « Instruments financiers » - Report de la date d'application obligatoire
- Amendements d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » - Application rétrospective
- Amendements d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et IAS 27 révisée (version 2011) « Etats financiers individuels » - Sociétés d'investissement
- Améliorations des IFRS publiées en décembre 2013
- IFRIC 21 « Taxes ».

Une grande partie de ces nouvelles normes, amendements et interprétations a été adoptée par l'Union Européenne. Les textes qui n'ont pas encore été adoptés (norme IFRS 9 principalement) ne peuvent pas être appliqués par anticipation, quand bien même la norme l'autoriserait.

Le Groupe a finalisé ou est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes.

Concernant IFRS 10 « Etats financiers consolidés », applicable au 1^{er} janvier 2014, aucun impact significatif ne découlera de sa future application.

Concernant IFRS 11 « Partenariats », applicable au 1^{er} janvier 2014, qui supprime la consolidation par intégration proportionnelle des participations dans les entités sous contrôle conjoint, l'analyse des entités actuellement consolidées par intégration proportionnelle a permis de les classer parmi les activités conjointes ou les co-entreprises telles que définies par cette nouvelle norme. Ainsi, sur les 19 partenariats consolidés par intégration proportionnelle au 31 décembre 2013 (cf note 28), 12 d'entre eux seront qualifiés de co-entreprise au sens de la norme IFRS 11 et seront consolidés par mise en équivalence à compter du 1^{er} janvier 2014. Ces 12 partenariats exercent une activité qui se situe dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe, ce qui conduira à présenter en résultat opérationnel courant leur quote-part de résultat net.

Le Groupe a estimé l'impact de l'application de la norme IFRS 11 sur les comptes annuels 2013 qui seront présentés en comparatif de l'exercice 2014 : le chiffre d'affaires consolidé devrait diminuer d'environ 300 millions d'euros et le résultat opérationnel courant devrait diminuer de moins de 10 millions d'euros par rapport aux chiffres de l'exercice 2013 publiés dans le présent document.

Concernant IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », applicable au 1^{er} janvier 2014, cette nouvelle norme conduira principalement à présenter en annexe de nouvelles informations portant sur les entreprises associées et les co-entreprises.

a) Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les chapitres suivants.

b) Consolidation

Règles de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Safran exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif et durable de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement par Safran et d'autres groupes sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles Safran, sans en avoir le contrôle exclusif ou conjoint, exerce une influence notable, sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient au moins 20% des droits de vote.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, comme par exemple suite à une dilution, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui représentent la part de résultat et d'actif net non détenue par les propriétaires de la société mère, sont présentées séparément au compte de résultat et dans les capitaux propres.

La norme IAS 27 révisée (version 2008) prévoit que toute modification du taux de détention d'une entité sans perte ou gain de contrôle, soit constatée en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la maison mère du Groupe. Il en sera ainsi des acquisitions complémentaires de titres quand bien même la prise de contrôle exclusif serait intervenue lors d'une précédente acquisition de titres ou des cessions de titres sans perte de contrôle exclusif.

La cession des titres entraînant une perte de contrôle exclusif sera quant à elle constatée en résultat et le résultat de cession sera calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération. Toute participation résiduelle conservée sera évaluée à sa juste valeur par le compte de résultat au moment de la perte de contrôle exclusif.

Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

Les opérations, affectant ou non le résultat consolidé, qui interviennent entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement. Ces transactions ne donnent pas lieu à élimination dès lors que la société détenue conjointement intervient en tant que simple intermédiaire (agent) ou effectue des prestations équilibrées au profit ou dans le prolongement direct de l'activité de ses différents actionnaires.

c) Regroupements d'entreprises

A compter du 1er janvier 2010, le Groupe applique les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées (version 2008). L'application de ces nouvelles normes est prospective et, en conséquence, les regroupements antérieurs au 1er janvier 2010 sont traités selon les anciennes normes IFRS 3 et IAS 27.

Regroupements d'entreprises à compter du 1^{er} janvier 2010

Méthode de l'acquisition

A la date de prise de contrôle, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable (y compris ajustements de juste valeur) de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;
- les coûts directs liés à l'acquisition (frais de transaction) doivent être comptabilisés séparément du regroupement d'entreprises, ce qui signifie qu'ils sont constatés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus ;
- les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. L'évaluation du prix d'acquisition, incluant le cas échéant, le montant estimé de la juste valeur des contreparties éventuelles, est finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Au-delà du délai d'affectation, tout changement ultérieur de cette juste valeur sera constaté en résultat.

Toute quote-part antérieurement détenue dans l'activité acquise, avant la prise de contrôle, doit être réévaluée à sa juste valeur et le produit ou la perte correspondante enregistrée en résultat.

Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est déterminé comme la différence entre :

- d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des participations, ne donnant pas le contrôle de la société acquise, évalué soit sur la base de la quote-part de l'actif net acquis (y compris ajustements de juste valeur), soit sur la base de la valeur globale de l'entreprise ; et
- d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsqu'ils sont générés par l'acquisition de sociétés intégrées globalement ou proportionnellement, les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » et les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat. En revanche, les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont enregistrés dans la ligne « Participations comptabilisées par mise en équivalence » conformément à IAS 28.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans le délai d'affectation d'un an après la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition ainsi dégagés sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) telles que définies en note 1.I. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur selon les modalités décrites en note 1.I. En cas de perte de valeur, la dépréciation est comptabilisée en résultat et n'est pas réversible.

Regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010

Les principes énoncés ci-dessus étaient déjà applicables, à l'exception, principalement, des points suivants :

- les coûts de transactions liées à l'acquisition étaient inclus dans le coût d'acquisition ;
- les participations ne donnant pas le contrôle (antérieurement dénommés les intérêts minoritaires) étaient pour chaque regroupement comptabilisées sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise (y compris ajustements de juste valeur) ;
- les regroupements d'entreprises réalisés par étape étaient reconnus de manière séparée à leurs dates respectives. Tout intérêt supplémentaire acquis n'affectait pas l'écart d'acquisition précédemment reconnu et l'écart par rapport à la juste valeur, à la date de prise de contrôle, était constaté en capitaux propres ;
- les cessions partielles conduisaient à la comptabilisation d'un résultat de cession à hauteur de la quote-part cédée, sans réévaluation des actifs et passifs conservés ;
- les ajustements de prix éventuels étaient reconnus uniquement dans les cas où le Groupe avait une obligation à la date d'acquisition, que la sortie de ressources était plus probable qu'improbable et que son montant pouvait être estimé de façon fiable. Au-delà du délai d'affectation, toute variation ultérieure de ces ajustements de prix éventuels affectait l'écart d'acquisition et non le résultat.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités selon la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

d) Abandons d'activités et actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession et sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé.

Un abandon d'activité correspond à une activité ou une zone géographique principale et distincte pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités destinées à être cédées ou cédées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

e) Conversion des comptes exprimés en devises

Les comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les éléments d'actif et passif sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultat, ainsi que les flux de trésorerie, sur la base des cours moyens de change de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change moyen et le cours de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Lors de la sortie d'une filiale étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de cession.

Le Groupe a mis en place une couverture d'investissement net partielle de ses activités à l'étranger dont le fonctionnement est présenté en note 1.w.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :

Les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ont été annulés en contrepartie des réserves consolidées. En cas de cession future d'une entité étrangère, le résultat de cession ne tiendra pas compte des différences de conversion antérieures au 1er janvier 2004.

f) Conversion des transactions libellées en devises et dérivés de change

Les transactions libellées en devises autres que les monnaies de présentation des comptes des sociétés sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date où elles sont réalisées.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier de la période, à l'exception des différences de conversion relatives à un instrument financier désigné comme couverture d'un investissement net à l'étranger qui, elles, sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global (note 1.w).

Les actifs monétaires à long terme détenus par une entité du Groupe sur une filiale étrangère pour lesquels aucun règlement n'est ni planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, constituent une part de l'investissement net à l'étranger. Ainsi en application des dispositions d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les différences de change portant sur ces éléments sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global (OCI) jusqu'à la date de cession de l'investissement. Dans le cas contraire (si l'opération n'est pas qualifiée d'investissement net à l'étranger), les différences de change sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le Groupe utilise des dérivés de change pour gérer et couvrir les risques de variations de cours de change pesant sur son chiffre d'affaires net des achats libellés en devises étrangères. La stratégie de couverture de change du Groupe ainsi que les dérivés de change fermes et optionnels utilisés, sont, détaillés en note 27 « Gestion des risques de marché et dérivés ».

Conformément à IAS 39, à la clôture, ces dérivés de change sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Au regard des contraintes liées à l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de regroupement Sagem-Snecma, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations sur dérivés de change comme ne relevant pas de la comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses dérivés de change.

g) Produits des activités ordinaires

Les principales natures de contrats recensées dans le groupe Safran sont les contrats de vente de produits de série et de pièces de rechange, les contrats d'entretien / support de base installée et les contrats de vente d'études.

S'il existe un différé de paiement ayant un effet significatif sur la détermination de la juste valeur de la contrepartie à recevoir, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

Contrats de vente de série et de pièces de rechange

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise. En cas de risques d'annulation de la transaction ou d'irrecouvrabilité de la créance connus dès l'origine du contrat, le produit n'est pas reconnu ; celui-ci sera reconnu lorsque les conditions seront levées.

Contrats de prestations de services (y compris contrats de vente d'études, contrats d'entretien et de support de base installée)

Dans le cadre des contrats de prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé si :

- le degré d'avancement peut être évalué de façon fiable ; et
- les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le résultat des contrats de prestations de services du Groupe est enregistré à l'avancement du service rendu, formalisé au travers des jalons techniques prévus dans les contrats.

Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, aucune marge n'est dégagée en résultat.

Dans le cas où le chiffre d'affaires est représentatif de l'avancement contractuel, les coûts à comptabiliser sont valorisés sur la base du taux de marge prévu sur le contrat. Si ce coût calculé est inférieur aux coûts constatés, les coûts temporairement excédentaires sont maintenus en stocks et en-cours. Si le coût calculé est supérieur aux coûts constatés, une provision pour prestations à fournir est comptabilisée pour le montant en écart.

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

h) Impôts courants et différés

Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au total des impôts courants et des impôts différés figurant dans le compte de résultat.

Les impôts courants correspondent au montant d'impôts déterminé conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes sur les bénéficiaires imposables au cours d'un exercice, ainsi qu'aux pénalités reconnues au titre des redressements fiscaux comptabilisés sur l'exercice. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est directement comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés pour chaque entité, pour les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Il est également tenu compte des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. La valeur des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de la période au cours duquel la loi fiscale est promulguée et le changement de taux décidé, sauf si les opérations concernées ont été directement comptabilisées à leur origine en capitaux propres.

La taxe de 3 % sur les distributions de dividendes instaurée par la Loi de Finances rectificative pour 2012 est comptabilisée en charge d'impôt au cours de l'exercice où la distribution a lieu.

Le crédit d'impôt recherche français, ou tout autre dispositif fiscal similaire dans d'autres juridictions, est assimilé à une subvention d'exploitation liée aux dépenses de recherche et développement réalisées au cours de l'exercice. A ce titre, il est comptabilisé en « Autres produits » et non en déduction de la charge d'impôts de l'exercice. La reconnaissance en produit de tout ou partie du crédit impôt recherche reçu sur la période peut être différée sur les périodes ultérieures si ce montant se rattache à des dépenses de développement immobilisées dans les comptes consolidés du Groupe.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est également comptabilisé en « Autres produits » car il est assimilé à une subvention d'exploitation.

i) Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées et détenues en autocontrôle.

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période en excluant les actions d'autocontrôle et en retenant les effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et notamment la levée des options d'achat d'actions. L'effet dilutif des options d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites est calculé selon la méthode dite du rachat d'actions, en prenant en compte le cours de bourse moyen de la période concernée.

j) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur juste valeur, leur coût d'acquisition historique ou leur coût de production en fonction du mode d'acquisition de ces actifs. Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation incorporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation dès lors qu'elle ne sera prête à l'usage auquel elle est destinée, ou à la vente, qu'après une période de temps substantielle (généralement plus de 12 mois). Le montant inscrit au bilan à l'origine est diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Immobilisations acquises lors de regroupements d'entreprises

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle et sont amortis linéairement :

- pour les actifs incorporels reconnus lors de la fusion Sagem – Snecma de 2005 - regroupés sous la dénomination « Programmes aéronautiques » - et déterminés par programme (la juste valeur de chaque programme aéronautique reconnu recouvrant plusieurs natures d'incorporels telles que technologies, carnets de commandes et relations clientèle), sur la durée de vie résiduelle des programmes (qui n'excède pas 20 ans) ;
- pour les actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises intervenus depuis la création du Groupe (technologies, relations clientèle et autres immobilisations incorporelles acquises) sur la durée d'utilité estimée (3 à 16 ans) de chaque immobilisation incorporelle identifiée ;
- pour les autres marques aéronautiques à durée de vie finie, sur 20 ans.

Les marques à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités énoncées en note 1.I.

Immobilisations acquises séparément

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise entre 1 et 5 ans.

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité, correspondant à leur durée de protection légale ou à leur durée de vie économique lorsque celle-ci est inférieure.

Les contributions versées à des tiers au titre des programmes aéronautiques (participation aux coûts de certification,...) sont considérées comme des immobilisations acquises et sont donc immobilisées sauf dans les cas où le programme ne s'avérerait pas rentable.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois, les frais de développement financés par le Groupe sont immobilisés, si l'intégralité des critères suivants est démontrée :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité des ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Dans les domaines d'activités du Groupe, l'ensemble des critères d'immobilisation des frais de développement est rempli lorsque la décision de lancement du développement est prise par la Direction et que la rentabilité du programme / projet, validée par des sources internes ou externes pertinentes, est démontrée. Le début de la période d'immobilisation des frais de développement ne peut pas être antérieur à ces événements.

La période d'immobilisation s'achève à l'entrée en service du produit qui a été développé.

Dans le cadre de contrats d'études et de développement dont le paiement est garanti contractuellement par le client (c'est le cas par exemple de certains contrats de développement dont le financement est inclus dans le prix de vente des unités à livrer), les coûts encourus sont enregistrés en « stocks et en cours ».

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production et sont amortis à partir de la première livraison du produit, selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité qui ne dépasse pas 20 ans.

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en note 1.I.

k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation corporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation dès lors qu'elle ne sera prête à l'usage auquel elle est destinée, ou à la vente, qu'après une période de temps substantielle (généralement plus de 12 mois).

Les dépenses de remplacement et les coûts de révision majeure sont identifiés comme des composants des actifs corporels. Les autres dépenses de réparation et d'entretien sont enregistrées en charges de la période.

Dans le cas des contrats de location-financement, au début de la période de location, l'actif immobilisé et la dette financière sont valorisés au plus bas de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Au cours de la période de location, les paiements sont ventilés entre la charge financière et le remboursement de la dette de manière à obtenir, au titre de chaque période, un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

L'amortissement de la valeur brute des immobilisations corporelles est réparti sur la durée d'utilité attendue des principaux composants associés aux actifs, essentiellement sur le mode linéaire.

Dans le cadre des contrats de location-financement, si la transmission de la propriété à la fin du contrat est certaine, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Dans le cas contraire, les actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée du contrat.

Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions	15 ans - 40 ans
Moteurs immobilisés	
- Structure	20 ans
- Révisions majeures	à l'avancement des heures de vol
Installations techniques	5 ans - 40 ans
Matériels, outillages et autres	5 ans - 15 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en note 1.I.

I) Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, en particulier les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises, sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)¹. Deux types d'UGT sont définis dans le Groupe :

- les UGT correspondant aux programmes, projets, ou familles de produits auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : frais de développement, actifs corporels de production ;
- les UGT correspondant à des pôles d'activités tels que suivis par la Direction du Groupe, qui sont dans la plupart des cas assimilables aux principales filiales du Groupe, auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition.

En cas de réorganisation interne ou de cession modifiant la composition d'une ou plusieurs UGT auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés, des réaffectations sont effectuées en utilisant une approche fondée sur la valeur relative, déterminée sur la base de la quote-part que représente l'activité cédée ou transférée dans les flux de trésorerie et dans la valeur terminale de l'UGT d'origine à la date de la cession ou du transfert.

Les tests de dépréciation sont réalisés a minima une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie ou non amortissables telles que les écarts d'acquisition (tests réalisés au cours du premier semestre) ainsi que pour les immobilisations amortissables, dont l'amortissement n'a pas débuté, et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît, que ce soit pour un actif amortissable ou non.

A chaque date de clôture, les entités du Groupe apprécient s'il existe des événements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur. De tels événements ou circonstances comprennent, notamment, des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique (débouchés commerciaux, sources

¹ Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie fortement indépendants de ceux d'autres actifs ou groupes d'actifs

d'approvisionnement, évolution d'indices ou de coûts, etc...) ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe (plan à moyen terme, études de rentabilité, part de marché, carnet de commandes, réglementation, litiges, etc...).

Si de tels événements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de cession et la valeur d'utilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs, estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux d'actualisation de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital spécifique du Groupe (Weighted Average Cost of Capital-WACC). Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts, ce qui aboutit à un résultat identique à celui qui aurait été obtenu en appliquant, comme requis par IAS 36, un taux avant impôts à des flux de trésorerie avant impôts.

La détermination des flux de trésorerie futurs est différente selon les actifs à tester :

- (i) actifs affectés à des programmes, projets ou familles de produits : les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux d'actualisation de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique. Cet horizon long terme permet de mieux refléter les caractéristiques des cycles d'exploitation du Groupe (aéronautique et défense), définis par des actifs d'une durée de vie longue et des évolutions produits lentes.
- (ii) écarts d'acquisition : les flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés à partir des plans à moyen terme établis sur les quatre prochaines années et des flux attendus de la 5^{ème} à la 10^{ème} année ; ces flux sont actualisés au taux d'actualisation de référence. La valeur d'utilité des actifs est l'addition de la valeur actualisée de ces flux et de la valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme et issu de la période de 5 à 10 ans, en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une UGT fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu à l'écart d'acquisition puis aux actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables respectives.

En cas de perte de valeur avérée, toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est définitive. Pour les autres actifs, les indices de perte de valeur sont analysés à chaque clôture ultérieure et, s'il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation, une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

m) Titres de participation, prêts et créances

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres, sauf en cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (cf. ci-dessous), dans ce cas une perte de valeur est constatée par résultat. La reprise de cette perte de valeur par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût et peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur correspondant à la différence entre

la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Une indication objective de dépréciation des actifs financiers est caractérisée par une baisse significative ou durable de la valeur de l'actif :

- pour les « actifs disponibles à la vente » : une indication objective résulte de la baisse significative des flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs, des difficultés importantes de l'émetteur, d'une baisse importante de la rentabilité attendue ou d'une baisse durable ou significative de la juste valeur de l'actif financier coté ;
- pour les « prêts et créances » : une indication objective résulte de la connaissance par le Groupe de difficultés financières du débiteur (défaut de paiement, liquidation...).

n) Stocks et travaux en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, et de leur valeur nette de réalisation.

Ce coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé et diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Lorsque les conditions d'éligibilité sont réunies, les frais financiers encourus durant la phase de production des stocks sont incorporés dans la valeur de ces derniers.

o) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie les disponibilités (fonds de caisse, comptes bancaires...) ainsi que les placements à court terme (inférieurs à 3 mois) et les dépôts à terme avec des options de sortie exerçables inférieures à 3 mois sans pénalité, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui présentent un risque négligeable de variation de valeur.

p) Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession d'actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

q) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde à ses salariés différents types de paiements fondés sur des actions : attribution d'actions gratuites et plan d'épargne Groupe à effet de levier.

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les attributions d'actions gratuites ainsi que les opérations d'actionnariat salarié doivent être évaluées à leur juste valeur. Ces instruments sont évalués à leurs dates d'attribution respectives. Ces avantages accordés aux salariés constituent des charges de personnel pour l'entreprise et sont comptabilisés comme tels en contrepartie des réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres totaux.

Plan d'attribution d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, la charge correspondant à la juste valeur de ces plans est comptabilisée linéairement dans le compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans, qui démarre à la date d'attribution et prend fin à la date d'acquisition définitive des droits. Selon les pays, la durée d'acquisition des droits est de deux ou de quatre ans. La juste valeur des actions gratuites est déterminée à partir de la valeur de marché des actions à la date d'octroi ajustée des dividendes futurs et du coût d'incessibilité, évalué selon une méthode d'achat / vente à terme.

Plan d'épargne Groupe à effet de levier

S'agissant d'une opération d'actionnariat salarié à effet de levier, le Groupe applique une méthode de calcul de la charge qui tient compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans ainsi que du gain d'opportunité en permettant à ses salariés de bénéficier de conditions de marché identiques à celles du Groupe et donc plus favorables que celles qu'ils pourraient obtenir en tant que particuliers. La charge comptable au titre de ce plan correspond à la différence entre la juste valeur de l'action souscrite et le prix de souscription, et elle est constatée en totalité en résultat à la clôture de la période de souscription.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :

Le groupe Safran a décidé d'appliquer les dispositions de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », aux seules rémunérations réglées en instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1er janvier 2004.

r) Provisions

Le Groupe enregistre des provisions lorsqu'une obligation actuelle (légale ou implicite) probable, ou éventuelle dans le cadre de regroupements d'entreprises, résultant d'événements passés est constatée, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources estimée de manière fiable.

Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat),
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour le Groupe, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture,
- l'obligation du Groupe peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Dans le modèle économique du secteur aéronautique, les contrats de vente de série peuvent se révéler déficitaires en particulier lorsqu'ils n'intègrent pas spécifiquement les ventes de rechanges. Par conséquent, si le Groupe est irrémédiablement engagé à livrer dans le cadre de ces contrats déficitaires, une provision pour pertes sur engagement de livraisons est constituée.

Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

Provisions pour garanties financières relatives aux ventes

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le groupe Safran est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent pour Safran à donner sa caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client ;
- les garanties de valeur d'actif qui consistent pour Safran à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par Safran, conjointement avec General Electric, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent, en général, à sa quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont effectivement mis en place qu'à la demande du client.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par Safran. En effet, les obligations du Groupe sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Les garanties ainsi mises en place font l'objet d'une provision qui tient compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources future pour le Groupe.

Provisions pour garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

s) Engagements de retraite et prestations assimilées

En conformité avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites, indemnités de fin de carrière, régimes de préretraite ...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, jubilés, primes d'ancienneté ...).

Pour les régimes de base et les autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges de la période les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est constatée.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions pour engagements sont calculées selon la méthode des unités de crédit projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel,..) et financières (taux d'actualisation, taux de progression des salaires,...). Les évaluations actuarielles sont réalisées à chaque arrêté comptable.

Dans le cadre d'un régime à prestations définies multi-employeurs, lorsque les actifs du régime ne peuvent pas être affectés de façon fiable à chaque employeur participant, le régime est traité comptablement comme un régime à cotisations définies, en application de la norme IAS 19 révisée § 34.

Lorsque les régimes sont financés, les actifs de couverture constitués auprès d'organismes assurant le versement des rentes dans les pays concernés, sont évalués à leur juste valeur et l'insuffisance de

la juste valeur des actifs de couverture par rapport à la valeur actualisée des obligations est provisionnée.

Un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

Conformément à IAS 19 révisée, la variation des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies est comptabilisée en « Autres éléments du résultat global » sans reclassement ultérieur en résultat et présenté au bilan pour son montant net d'impôt dans les capitaux propres.

Le Groupe présente la charge découlant de ces régimes en distinguant les impacts opérationnels des impacts financiers :

- La charge relative au coût des services rendus de la période est présentée en résultat opérationnel, ainsi que la reconnaissance immédiate du coût des services passés lié à la mise en place d'un nouveau régime ou à la modification ou liquidation d'un régime existant,
- La charge relative à la désactualisation des passifs (actifs) nets des régimes est présentée en résultat financier.

t) Dettes soumises à des conditions particulières

Le groupe Safran reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan consolidé dans la rubrique « Dettes soumises à des conditions particulières ».

A l'origine elles sont évaluées pour la contrepartie de la trésorerie reçue ou, lorsqu'elles sont acquises, pour la valeur des flux futurs probables actualisés aux conditions de marché à la date d'acquisition. Puis, à chaque clôture, elles sont évaluées selon la méthode du coût amorti en tenant compte des prévisions de remboursement les plus récentes.

Régulièrement la valeur actualisée des prévisions de remboursements, reflétant la meilleure estimation de la Direction, est comparée à la valeur nette comptable de l'avance remboursable, définie comme étant la somme des montants encaissés majorée, le cas échéant, des intérêts capitalisés à la date d'arrêté et minorée des remboursements effectués. Si cette analyse conduit, trois années consécutives, à estimer que la valeur actuelle des remboursements probables est durablement différente (inférieure ou supérieure) à la valeur comptable de l'avance remboursable, la fraction de l'avance ainsi estimée et non encore comptabilisée est alors constatée en résultat.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, le groupe Safran continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

u) Passifs financiers portant intérêts

Les passifs financiers portant intérêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, déduction faite des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. En dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (note 1.w), les passifs financiers portant intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

v) Engagements d'achat d'intérêts minoritaires

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires par le Groupe dans ses filiales, pris dans le cadre de regroupement d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 en passif financier pour la valeur actualisée du montant de l'achat, avec comme contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur de

l'engagement excède le montant des participations ne donnant pas le contrôle, le Groupe a retenu, en l'absence d'indication fournie par les normes IFRS, de comptabiliser le solde en écart d'acquisition. De même, toute variation ultérieure de la valeur actualisée est comptabilisée en passif financier en contrepartie de l'écart d'acquisition, sauf l'effet de désactualisation qui est comptabilisé en « Autres charges et produits financiers ».

A l'échéance de l'engagement, si l'achat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont extournées. Si l'achat est effectué, le montant constaté en passif financier est soldé par le décaissement lié à l'achat des intérêts minoritaires.

w) Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des dérivés pour couvrir ses expositions résultant de ses activités opérationnelles et financières. Ces dérivés sont principalement destinés à couvrir son exposition aux risques de variation des cours de change, mais également aux risques de variation des taux d'intérêt et de manière plus marginale aux risques de variation des cours de matières premières. Les dérivés utilisés peuvent notamment être des dérivés de change fermes ou optionnels ou des swaps de taux (la politique de gestion des risques de marché du Groupe est détaillée dans la note 27 « Gestion des risques de marché et dérivés »).

La majorité des dérivés est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers (modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou de valorisation d'option).

La prise en compte du risque de contrepartie dans la valorisation des dérivés est non significative.

Pour qu'un instrument de couverture, dérivé ou non, puisse être utilisé dans le cadre de la comptabilité de couverture, il est nécessaire de désigner et documenter une relation de couverture entre cet instrument et l'élément couvert, et de démontrer, au travers de tests d'efficacité documentés, son efficacité dès l'origine et tout au long de la vie de l'instrument.

En matière de couverture du risque de change, les principes comptables applicables aux dérivés de change sont détaillés en note 1.f.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place une couverture d'investissement net partielle de ses activités américaines en utilisant une dette financière libellée en dollar US. La partie efficace de la variation de la juste valeur de la dette attribuable au risque de change couvert est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global tandis que la partie inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants accumulés en capitaux propres sont repris au compte de résultat lors de la cession ou à la liquidation de l'investissement couvert. La composante taux d'intérêt de l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat financier.

Certains dérivés servant à la couverture de l'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt sur des actifs ou passifs financiers à taux fixe peuvent être désignés comme instrument de couverture dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur. Dans ce cas, les dettes financières couvertes par des dérivés de taux d'intérêt (swaps de taux principalement) sont réévaluées à la juste valeur au titre du risque couvert. Les variations de juste valeur des dettes couvertes sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques de juste valeur des swaps de taux pour la partie efficace.

Le Groupe utilise des dérivés pour couvrir les risques de variations de prix de certaines matières premières cotées pesant sur ses achats de produits semi-finis avec une forte composante matières premières. La stratégie de couverture du Groupe dans ce domaine est détaillée en note 27 « Gestion des risques de marché et dérivés ». Conformément à la norme IAS 39, à la clôture, ces dérivés sur matières premières sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Au regard des difficultés à documenter une relation de couverture entre ces dérivés et des achats de produits semi-finis incluant d'autres éléments que les matières premières couvertes, le Groupe a décidé de traiter

l'ensemble de ses opérations de couverture du risque matières comme ne relevant pas de la comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ces dérivés.

x) Cessions de créances

Certaines filiales du Groupe procèdent à des cessions de créances commerciales. Les cessions emportant transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à l'actif (défaut de paiement, risque de retard ...), permettent la décomptabilisation de cet actif du bilan.

y) Structure du bilan consolidé

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs, et pour une part significative, des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, les actifs et passifs généralement réalisés ou dénoués dans le cadre du cycle d'exploitation des activités (stocks et en-cours, créances, avances et acomptes reçus des clients, fournisseurs, autres créditeurs et dérivés de change et de matières premières,...), sont présentés sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an. Les autres actifs et passifs financiers, ainsi que les provisions, sont en revanche considérés comme courants s'ils ont une échéance à moins d'un an à la date de clôture de l'exercice, et comme non courants au-delà.

z) Résultat opérationnel courant

Safran présente un agrégat intermédiaire, « Résultat opérationnel courant », au sein du résultat opérationnel pour une meilleure lisibilité de la performance opérationnelle du Groupe.

Ce sous-total exclut les éléments (charges et produits) qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative. Ces charges et produits concernent :

- les pertes de valeur sur écarts d'acquisition, les pertes de valeur ou, le cas échéant, les reprises de pertes de valeur sur actifs incorporels, liés aux programmes, projets ou famille de produits, étant générées par un événement qui modifie de manière substantielle la rentabilité économique des programmes, projets ou famille de produits concernés (ex : négociation d'accords commerciaux, modifications du processus de production,...) ;
- les plus et moins-values de cessions d'activités ;
- les produits de réévaluation de participations antérieurement détenues dans des activités dont le Groupe prend le contrôle ;
- d'autres éléments inhabituels et matériels dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante.

Note 2 - Principales sources d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés, préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » décrites ci-dessus, implique que la Direction du Groupe procède à certaines estimations et retienne des hypothèses qui affectent la valorisation des résultats, des actifs et des passifs consolidés.

Les hypothèses utilisées sont différenciées selon les activités du Groupe et sont considérées comme réalistes et raisonnables. Les estimations induites sont fondées sur l'expérience passée du Groupe et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture ainsi que les informations, notamment contractuelles et commerciales, disponibles à la date de préparation des états financiers. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, notamment dans le cadre de l'évolution de l'environnement économique mondial et de l'environnement propres aux secteurs d'activité du Groupe, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. En pareil cas, les hypothèses et le cas échéant les montants comptables des éléments d'actif et de passif concernés sont ajustés en conséquence.

Par ailleurs, les études de sensibilité réalisées par le Groupe en faisant évoluer les hypothèses utilisées sur les principales sources d'estimation permettent d'anticiper les effets liés à la volatilité et au manque de visibilité de l'environnement économique global, notamment dans certains secteurs d'activité du Groupe. Ces analyses sont revues régulièrement par la Direction.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

a) Estimations liées aux programmes et contrats

Les estimations principales et significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers ont trait à la préparation des prévisions des flux futurs de trésorerie au titre des programmes et contrats (business plan). Le montant total des flux de trésorerie attendus au titre d'un programme ou contrat traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce programme ou contrat.

Les hypothèses utilisées et les estimations induites liées aux programmes et contrats portent sur des périodes de temps parfois très longues, jusqu'à plusieurs dizaines d'années, et tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles afférentes à chacun des programmes et contrats étudiés.

Ces estimations sont principalement soumises aux hypothèses de volumes et de cadences associées des produits vendus, de prix de vente et de coûts de production associés, des cours de change des devises dans lesquels les ventes et les achats sont libellés ainsi que d'aléas et risques contractuels normaux au titre de dépassements de coûts prévisibles. Elles sont également soumises, dans les cas où les flux futurs sont actualisés, au taux d'actualisation propre retenu pour chaque programme et contrat. Dans le cas où les informations sont disponibles, notamment pour les principaux programmes et contrats aéronautiques civils, les hypothèses de volumes et de cadences associées des produits vendus prises par le Groupe sont analysées au regard des hypothèses diffusées par les principaux donneurs d'ordres.

Les prévisions de flux futurs de trésorerie (actualisées ou non en fonction des cas) sont utilisées dans la détermination des éléments suivants :

- **dépréciation des actifs immobilisés** : les écarts d'acquisition ainsi que les actifs affectés à des programmes (programmes aéronautiques, frais de développement et actifs corporels de production) font l'objet de tests de dépréciation comme indiqué dans la note 1.I. Les valeurs recouvrables de ces actifs sont déterminées essentiellement sur la base de prévisions de flux futurs de trésorerie telles que définies ci-dessus.

- **capitalisation des frais de développement** : les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées à la note 1.j. La détermination des avantages économiques futurs, critère nécessaire et fondamental à l'activation des frais d'un projet, est réalisée sur la base des prévisions de flux futurs de trésorerie en retenant les hypothèses clés décrites ci-dessus. Le Groupe a également recours à des estimations afin de déterminer la durée d'utilité de ces projets.

- **marges à terminaison sur les contrats à l'avancement** : le Groupe comptabilise ces contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée selon les jalons atteints ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaires afin de couvrir les risques et obligations du Groupe est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

- **pertes sur engagement de livraisons** : dans le modèle économique du secteur aéronautique, les contrats de vente de série peuvent se révéler déficitaires en particulier lorsqu'ils n'intègrent pas spécifiquement les ventes de rechanges. Par conséquent, si le Groupe est irrémédiablement engagé à livrer dans le cadre de ces contrats déficitaires et qu'une perte est probable dans un avenir prévisible, une provision pour pertes sur engagement de livraisons est constituée. Elle fait appel à des estimations, notamment sur l'horizon de l'engagement ferme à produire et à livrer et sur les coûts de production prévisionnels.

- **avances remboursables** : les prévisions de remboursements des avances remboursables reçues de la part de l'Etat sont basées sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements et des pièces de rechange, le cas échéant. Elles sont donc issues des business plan préparés par les directions opérationnelles en retenant les hypothèses clés décrites ci-dessus.

Toute modification des estimations et hypothèses, retenues pour la détermination des prévisions de flux futurs de trésorerie au titre des programmes et des contrats, pourrait avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe et/ou sur les montants inscrits à son bilan. Dans ce cadre, les principales hypothèses retenues font l'objet d'analyses de sensibilité systématiques et sont revues régulièrement par la Direction.

b) Provisions

Le montant des provisions est déterminé au plus juste par la Direction sur la base des informations disponibles, de l'expérience acquise et, dans certains cas, d'estimations d'experts.

Plus particulièrement, les provisions contractuelles relatives aux garanties de fonctionnement émises par le Groupe tiennent compte de paramètres tels que le coût estimé des réparations et, le cas échéant, le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. L'appréciation de la valeur de ces obligations peut être fondée sur une évaluation statistique.

Par ailleurs, l'estimation des provisions relatives aux garanties financières accordées par le Groupe est basée sur la valeur estimée des actifs sous-jacents faisant l'objet des garanties financières, sur la probabilité de défaut des compagnies clientes, ainsi que, le cas échéant, sur le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie.

Lors du dénouement de ces obligations, le montant des coûts ou pénalités qui seront finalement encourus ou payés pourra différer sensiblement des montants initialement provisionnés et régulièrement revus et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

c) Engagements de retraites et prestations assimilées

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux engagements de retraites et autres engagements postérieurs à l'emploi requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent des hypothèses actuarielles telles que le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires, la date de départ à la retraite ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Les calculs actuariels induits sont réalisés par des actuaires externes au Groupe. A la date de préparation des états financiers, le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer ces engagements sont appropriées et justifiées.

Cependant, dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, notamment concernant le taux d'actualisation retenu, il pourrait en résulter une modification substantielle des passifs présentés au bilan, relatifs à ces engagement de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi, et des capitaux propres.

d) Créances clients et autres créances

Une estimation des risques sur encaissements basée notamment sur des renseignements commerciaux, sur les tendances économiques du moment et sur la solvabilité de chaque client est mise en œuvre afin de déterminer, client par client, une éventuelle dépréciation.

e) Allocation du prix d'acquisition d'un regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « purchase accounting ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis ou assumés sont évalués à la juste valeur.

L'une des estimations les plus significatives lors de la comptabilisation d'une acquisition réside dans la détermination même de la juste valeur et des hypothèses utilisées pour la déterminer. Si la juste valeur de certains éléments acquis peut être évaluée de façon précise, tels que par exemple les actifs corporels (recours au prix de marché), d'autres en revanche s'avèrent plus complexes à évaluer tels que par exemple les actifs incorporels ou les passifs éventuels. Ces évaluations sont généralement confiées à des experts indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

f) Litiges

Certaines filiales du Groupe peuvent être parties à des procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales susceptibles, au regard des incertitudes éventuelles, d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe, comme décrit dans la note 31 « Litiges ».

La Direction du Groupe procède au recensement des procédures en cours, revoit régulièrement leur évolution et apprécie la nécessité de constituer les provisions adéquates ou d'en faire évoluer leur montant, si la survenance d'événements en cours de procédure nécessitait une réappréciation du risque. Des conseillers internes ou externes participent à la détermination des coûts pouvant être encourus.

La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, sur l'estimation par la Direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question (caractère probable) et sur la capacité à estimer de façon fiable le montant associé.

Note 3 - Changement de méthode

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Groupe applique la version révisée de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Conformément à IAS 8, s'agissant d'un changement de méthode, une information comparative sur l'exercice antérieur liée à l'application rétrospective de cette norme révisée est présentée dans les états financiers 2013. Le changement de méthode consiste à reconnaître la totalité des engagements de retraite du Groupe dans les comptes consolidés, et notamment les écarts actuariels et les coûts des services passés qui n'avaient pas été reconnus en totalité du fait de l'application de la méthode dite du corridor. L'impact de ce changement de méthode sur les capitaux propres - part du Groupe - s'élève à (110) millions d'euros au 1^{er} janvier 2012. Les impacts de ce changement de méthode sur les comptes de l'exercice 2012 sont présentés ci-dessous.

Les principales modifications introduites par IAS 19 révisée

A compter du 1^{er} janvier 2013, selon l'IAS 19 révisée, la méthode dite du corridor est supprimée. Selon ce nouveau texte, les variations d'écarts actuariels sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » (Other Comprehensive Income) sans reclassement ultérieur en résultat.

Par ailleurs, en cas de modification de régime ou à la date de liquidation d'un régime, les coûts des services passés sont immédiatement reconnus alors qu'auparavant ils étaient reconnus sur la durée résiduelle du régime.

Enfin la composante financière est désormais mesurée à partir des engagements des régimes à prestations définies, de la juste valeur des actifs des plans, de l'impact de la limitation d'actif et du taux d'actualisation, chacun de ces éléments étant retenu à la date d'ouverture de l'exercice. Auparavant la composante financière liée aux actifs de couverture était déterminée sur la base d'un taux de rendement attendu des actifs.

Les autres changements sont non significatifs.

Impact du changement de méthode sur les états financiers 2012

a) Impact sur le bilan au 1^{er} janvier 2012

ACTIF	01.01.2012	Impact IAS 19	01.01.2012
	Publié	révisée	Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>			
Impôts différés actifs	251	30	281
Autres actifs non courants	9 641	(20)	9 621
Actifs non courants	9 892	10	9 902
Actifs courants	10 810		10 810
Actifs courants	10 810	-	10 810
Total actif	20 702	10	20 712

PASSIF	01.01.2012	Impact IAS 19	01.01.2012
	Publié	révisée	Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>			
Capital émis	83		83
Réserves	4 387	(110)	4 277
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente	20		20
Résultat de l'exercice	478		478
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	4 968	(110)	4 858
Participations ne donnant pas le contrôle	154		154
Capitaux propres	5 122	(110)	5 012
Provisions	1 374	132	1506
Impôts différés passifs	718	(12)	706
Autres passifs non courants	2 333		2 333
Passifs non courants	4 425	120	4 545
Passifs courants	11 155		11 155
Passifs courants	11 155	-	11 155
Total passif	20 702	10	20 712

b) Impact sur le résultat annuel 2012 : Impact sur le compte de résultat et le résultat global au 31 décembre 2012

Compte de résultat consolidé 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	Impact IAS 19	31.12.2012
	Publié	révisée	Retraité
Chiffre d'affaires	13 615		13 615
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(827)	(27)	(854)
Autres produits et autres charges opérationnels courants	(11 518)		(11 518)
Résultat opérationnel courant	1 270	(27)	1 243
Autres produits et charges opérationnels non courants	(56)		(56)
Résultat opérationnel	1 214	(27)	1 187
Coût de la dette nette	(54)		(54)
Résultat financier lié au change	709		709
Autres charges et produits financiers	(120)	(2)	(122)
Résultat financier	535	(2)	533
Résultat avant impôt	1 749	(29)	1 720
Produit (charge) d'impôts	(442)	9	(433)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	19		19
Résultat net des activités poursuivies	1 326	(20)	1 306
Résultat de la période	1 326	(20)	1 306
Attribuable :			
aux propriétaires de la société mère	1 302	(20)	1 282
aux participations ne donnant pas le contrôle	24		24

L'impact de (27) millions d'euros en résultat opérationnel courant s'explique principalement par la fin de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passées (10 millions d'euros) et par la reconnaissance immédiate des coûts des services passées liés à de nouveaux accords signés en 2012 ((36) millions d'euros) (cf. note 21).

Etat du résultat global 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	Impact IAS 19	31.12.2012
	Publié	révisée	Retraité
Résultat net de la période	1 326	(20)	1 306
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net	(29)		(29)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		(101)	(101)
Écarts actuariels sur engagements retraite et assimilés		(147)	(147)
Impôt sur les autres éléments non recyclables du résultat global		46	46
Total des autres éléments du résultat global	(29)	(101)	(130)
Total du résultat global pour la période	1 297	(121)	1 176
Attribuable :			
aux propriétaires de la société mère	1 275	(119)	1 156
aux participations ne donnant pas le contrôle	22	(2)	20

Tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>31.12.2012</u>	Impact IAS 19	<u>31.12.2012</u>
	Publié	révisée	Retraité
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	1 302	(20)	1 282
Amortissements, dépréciations et provisions	933	29	962
Autres	232	(9)	223
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(765)		(765)
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement	1 702		1 702
Variation du besoin en fonds de roulement	(85)		(85)
Total flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 617		1 617
Total flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	(1 332)		(1 332)
Total flux de trésorerie provenant des activités de financement	485		485
Autres	(8)		(8)
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalent de trésorerie	762		762
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	1 431		1 431
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	2 193		2 193
Variation de trésorerie	762		762

Impact sur le bilan au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	ACTIF		
	<u>31.12.2012</u>	Impact IAS 19	<u>31.12.2012</u>
	Publié	révisée	Retraité
Impôts différés actifs	193	50	243
Autres actifs financiers non courants	33	(20)	13
Autres actifs non courants	10 178		10 178
Actifs non courants	10 404	30	10 434
Actifs courants	12 531		12 531
Actifs courants	12 531	-	12 531
Total actif	22 935	30	22 965

<i>(en millions d'euros)</i>	PASSIF		
	<u>31.12.2012</u>	Impact IAS 19	<u>31.12.2012</u>
	Publié	révisée	Retraité
Capital émis	83		83
Réserves	4 653	(209)	4 444
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente	25		25
Résultat de l'exercice	1 302	(20)	1 282
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	6 063	(229)	5 834
Participations ne donnant pas le contrôle	165	-	163
Capitaux propres	6 228	(231)	5 997
Provisions	1 515	308	1 823
Impôts différés passifs	1 028	(47)	981
Autres passifs non courants	3 048		3 048
Passifs non courants	5 591	261	5 852
Passifs courants	11 116		11 116
Passifs courants	11 116	-	11 116
Total passif	22 935	30	22 965

Note 4 - Evolution du périmètre

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2013

Acquisition de GEPS (Goodrich Electrical Power Systems)

Au terme des procédures d'approbation, Safran a finalisé le 26 mars 2013, l'acquisition des activités de systèmes électriques de Goodrich (Goodrich Electrical Power Systems - GEPS), un fournisseur aéronautique de premier rang de systèmes électriques embarqués. Le montant en numéraire de la transaction s'élève à 390 millions de dollars. GEPS apporte de nouvelles compétences à l'offre existante de Safran, en particulier le savoir-faire et l'expérience critiques en termes de génération électrique qui constituent le cœur des systèmes électriques. Grâce à la complémentarité de GEPS et de Safran dans ces domaines, l'opération donne naissance à un leader mondial des systèmes électriques aéronautiques doté d'une gamme complète de produits.

Au 31 décembre 2013, l'allocation préliminaire du prix d'acquisition se résume comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Allocation préliminaire
Prix d'acquisition	390
Prix d'acquisition des titres	390
Juste valeur des actifs nets :	
Actifs nets à la date d'acquisition	52
Juste valeur de la technologie	65
Juste valeur des relations clientèles	89
Réévaluation des stocks	6
Autres incorporels	5
Juste valeur des actifs et passifs acquis	217
Ecart d'acquisition	173

L'affectation définitive du prix d'acquisition aux actifs et passifs identifiés sera réalisée dans les 12 mois suivant l'acquisition.

La contribution aux résultats du Groupe sur l'année 2013 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013
Chiffre d'affaires	138
Résultat opérationnel courant (1)	3

(1) Hors charge d'amortissement des actifs incorporels et corporels identifiés et consommation des stocks réévalués dans le cadre de l'allocation préliminaire du prix d'acquisition (9 M€ au 31 décembre 2013).

Acquisition de la participation de Rolls Royce dans l'activité RTM 322

Safran a finalisé le 2 septembre 2013, pour un montant de 293 millions d'euros, l'acquisition auprès de Rolls-Royce de leur participation de 50 % dans leur activité commune de turbines d'hélicoptères RTM322. Outre les 50 % détenus par Rolls-Royce dans l'activité RTM322, la transaction concerne également les droits de propriété intellectuelle liés à cette activité ainsi que la participation de Rolls-Royce à hauteur de 50 % dans la joint-venture RRTM (Rolls-Royce-Turbomeca). Turbomeca (filiale de Safran spécialisée dans les moteurs d'hélicoptères) assume maintenant la pleine responsabilité de la conception, de la production, du support des produits et des services pour le moteur RTM322.

Cette transaction est qualifiée de regroupement d'entreprises au sens d'IFRS 3 et de ce fait la quote-part d'activité antérieurement détenue par le Groupe a été réévaluée à sa juste valeur. Le produit net

généralisé par cette réévaluation s'élève à 216 millions d'euros et a été comptabilisé en « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Au 31 décembre 2013, l'allocation préliminaire de la valeur totale de cette activité se résume comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Allocation préliminaire
Prix d'acquisition des 50 % (A)	293
Juste valeur de la quote-part d'activité antérieurement détenue (B)	281
Actifs nets à la date d'acquisition	70
Juste valeur de la technologie acquise	117
Réévaluation des stocks	41
Juste valeur des actifs et passifs identifiables (C)	228
Ecart d'acquisition (A) + (B) - (C)	346

L'affectation définitive aux actifs et passifs identifiables sera réalisée dans les 12 mois suivant la transaction.

La contribution aux résultats du Groupe sur l'année 2013 de l'acquisition de la quote-part de 50% de l'activité RTM322 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013
Chiffre d'affaires	39
Résultat opérationnel courant (1)	5

(1) Hors charge d'amortissement des actifs incorporels et corporels identifiés et consommation des stocks réévalués dans le cadre de l'allocation préliminaire du prix d'acquisition (28 M€ au 31 décembre 2013).

Cession de participation dans Ingenico

Le 15 mars 2013, suite aux autorisations des conseils d'administration de Safran du 13 mars 2013 et de Morpho du 14 mars 2013, Safran, via sa filiale Morpho, a cédé par placement privé, dans le cadre d'une procédure de constitution de livre d'ordres accélérée (« Accelerated Book Building »), une partie des titres qu'elle détenait dans le fournisseur de solutions de paiement Ingenico.

Ainsi, 6,6 millions d'actions, représentant 12,57 % du capital d'Ingenico, ont été cédées au prix de 43,45 euros par action, pour un montant total de 287 millions d'euros. Le profit après impôts pour Safran résultant de cette transaction, s'élève à 131 millions d'euros. Safran compte demeurer un actionnaire significatif d'Ingenico avec une participation représentant au 31 décembre 2013 10,25 % du capital et environ 17 % des droits de vote.

Cession de Globe Motors Inc.

Le 18 octobre 2013, Safran a finalisé la cession de Globe Motors Inc., une filiale basée aux Etats-Unis qui conçoit et distribue des moteurs et des systèmes motorisés légers. Globe Motors a été cédée à Allied Motion Inc. pour 90 millions de dollars (68 millions d'euros), générant une plus-value de cession de 23 millions d'euros comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Accord en vue d'une acquisition future

Safran a annoncé le 20 janvier 2014 avoir signé un accord définitif pour acquérir les activités de distribution électrique et de solutions intégrées pour cockpit d'Eaton Aerospace, un fournisseur nord-américain présent sur le marché des avions commerciaux et militaires.

Cette acquisition s'inscrit dans la continuité de la stratégie de Safran dans le domaine de l'avion plus électrique et vient renforcer le nouveau pôle d'activités électriques de Safran, Labinal Power Systems. Le montant en numéraire de la transaction s'élève à environ 200 millions d'euros.

L'acquisition, qui est soumise aux autorisations réglementaires et doit remplir les autres conditions habituellement exigées, devrait être finalisée au cours du premier semestre 2014.

Les activités de distribution électriques seront consolidées au sein du périmètre des activités Équipements aéronautiques, celles concernant les solutions intégrées de cockpit au sein des activités de Défense.

RAPPEL DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2012

Acquisition complémentaire de 10% de Sofradir

Safran et Thales ont conclu, le 25 janvier 2012, le rachat des 20% d'Areva dans Sofradir, leur co-entreprise dans le domaine technologique des détecteurs infrarouges. Grâce à ce rachat, Thales et Safran, qui détenaient déjà chacun 40% du capital de Sofradir, ont porté leurs participations respectives à 50%.

Cette société est consolidée en intégration proportionnelle dans les comptes du groupe Safran. La différence entre le prix d'acquisition des titres (24 millions d'euros) et la quote-part de situation nette acquise (10 millions d'euros) a généré un écart d'acquisition de 14 millions d'euros.

Acquisition des 19% d'intérêts minoritaires dans Morpho Detection Inc. (MDI)

Safran a acquis en décembre 2012, pour 90 millions d'euros, les 19% d'intérêts minoritaires résiduels dans Morpho Detection Inc. (MDI), détenus jusqu'alors par General Electric. Cette opération résulte de l'exercice d'une option prévue par les accords de septembre 2009, concernant l'acquisition par Safran des 81% de MDI à General Electric. Cette acquisition a été financée par la trésorerie du Groupe et Safran détient désormais 100 % de Morpho Detection Inc. La différence entre la valorisation de cet engagement de rachat de minoritaires et le prix de la transaction réalisée en décembre 2012 a généré une diminution de l'écart d'acquisition de 45 millions d'euros.

Note 5 - Information sectorielle

Secteurs présentés

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels » l'information par secteur opérationnel reflète les différentes activités du groupe Safran.

Les secteurs opérationnels du groupe Safran correspondent aux regroupements de filiales autour des filiales de rang 1 (« paliers »), ces paliers étant organisés autour de la nature des produits vendus et des services rendus. Ces secteurs opérationnels sont regroupés en 4 secteurs présentés agissant dans des domaines d'activités cohérents caractérisés par leurs produits et leurs marchés.

Secteur Propulsion aéronautique et spatiale

Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, moteurs de fusées, hélicoptères civils et militaires, missiles tactiques, drones. Ce secteur comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

Secteur Equipements aéronautiques

Le Groupe est actif dans le domaine des équipements mécaniques, hydromécaniques et électromécaniques. Il est présent dans les domaines des trains d'atterrissage, des roues et freins et des systèmes associés, des nacelles et inverseurs de poussée, des pièces en matériaux composites, des systèmes de régulation moteur et équipements associés, des systèmes de ventilation et filtres hydrauliques, des câblages, des systèmes d'interconnexion électriques (y compris énergie électrique à bord) et des systèmes de puissance. Les équipements aéronautiques comprennent aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

Secteur Défense

Ce domaine regroupe toutes les activités destinées aux marchés de la défense navale, terrestre et aéronautique. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des solutions et des services en optronique, avionique, électronique et logiciels critiques, pour les marchés civils et de défense. Il est présent dans les domaines de la navigation inertielle pour les applications aéronautiques, marines et terrestres, des commandes de vol pour hélicoptères, des systèmes optroniques et de drones tactiques (boules gyrostabilisées de viseurs, périscopes, caméras infrarouge, jumelles multifonctions, système aérien d'observation), des équipements et systèmes de défense.

Secteur Sécurité

Les activités de Sécurité regroupent les solutions qui rendent les déplacements, les infrastructures sensibles et les transactions électroniques plus sûrs, et facilitent la protection des individus. Elles répondent aux besoins nouveaux de sécurité des citoyens, des entreprises, sites publics critiques et sensibles ainsi que des Etats et proposent des produits de reconnaissance d'empreintes digitales, de l'iris et du visage (technologies biométriques), des solutions de gestion d'identité, de gestion des droits d'accès et de sécurisation des transactions (domaine des cartes), des solutions de détection tomographiques de substances dangereuses ou illicites dans les bagages (domaine de la détection).

Holding et Autres

Sous la terminologie « Holding et Autres », le Groupe regroupe les activités propres à Safran et aux holdings dans certains pays.

Mesure de la performance des secteurs présentés

Les informations présentées par secteur dans les tableaux page 7 sont identiques à celles présentées à la Direction Générale, qui, conformément à l'organisation de la gouvernance du Groupe, a été identifiée comme le « Principal Décideur Opérationnel » aux fins d'évaluation de la performance des secteurs d'activité et d'allocation des ressources entre ces différentes activités.

La mesure de performance de chaque secteur d'activité, telle que revue par la Direction Générale, est fondée sur les données ajustées contributives telles qu'explicitées dans le préambule (cf. page 3).

Les données par secteur d'activité suivent les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les comptes consolidés (cf. note 1) à l'exception des retraitements opérés pour les données ajustées (cf. préambule).

Les cessions inter-secteurs sont réalisées aux conditions de marché.

Le cash-flow libre représente le solde des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles après déduction des décaissements nets liés aux investissements incorporels et corporels.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) représente le solde brut des créances clients, des stocks et des dettes fournisseurs.

Les actifs sectoriels représentent la somme des écarts d'acquisition, éléments incorporels et corporels et de l'ensemble des actifs courants à l'exception de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des actifs d'impôt.

Les actifs non courants sont composés des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des participations comptabilisées par mise en équivalence.

Les éléments chiffrés de l'information sectorielle 2012 et 2013 sont présentés aux pages 7 à 9.

Note 6 - Détail des principales composantes du résultat opérationnel

CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Première monte, produits et prestations associés	5 774	6 278
Vente d'équipements de défense et sécurité	2 146	2 055
Services	4 917	5 455
Ventes d'études	532	536
Autres	246	166
Total	13 615	14 490

AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont essentiellement composés de crédit impôt recherche et de subventions d'exploitation.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Crédit impôt recherche *	124	140
Crédit impôt compétitivité et emploi	-	25
Autres subventions d'exploitation	67	86
Autres produits d'exploitation	18	13
Total	209	264

* Dont 9 M€ liés à des crédits d'impôt recherche complémentaires au titre de l'exercice 2012 inclus dans le produit de l'année 2013 (4 M€ au titre de l'exercice 2011 dans le produit de l'année 2012)

La 3ème loi de finance rectificative pour 2012 a mis en place le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à compter du 1er janvier 2013. Ce crédit d'impôt est calculé par année civile et correspond en 2013 à 4% des rémunérations versées inférieures ou égales à 2,5 SMIC. Le Groupe constate un produit à recevoir au rythme des charges de rémunération correspondantes.

Compte tenu de ses caractéristiques et par analogie au traitement retenu pour le crédit impôt recherche, le Groupe considère ce crédit d'impôt comme une subvention d'exploitation.

CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE

Les consommations de l'exercice se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Fournitures, matières premières et autres	(2 495)	(2 625)
Marchandises	(361)	(300)
Variation de stocks	48	(13)
Sous-traitance	(2 915)	(3 059)
Achats non stockés	(391)	(440)
Services extérieurs	(2 046)	(2 211)
Total	(8 160)	(8 648)

FRAIS DE PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Salaires et traitements	(2 712)	(2 889)
Charges sociales	(1 105)	(1 163)
Attribution gratuite d'actions & plan à effet de levier	(2)	-
Participation des salariés	(73)	(91)
Intéressement	(131)	(142)
Abondement	(31)	(48)
Prime de partage des profits	(8)	(4)
Forfait social	(50)	(61)
Autres coûts sociaux	(93)	(108)
Total	(4 205)	(4 506)

L'augmentation des salaires et traitements s'explique par les mesures salariales, l'augmentation des effectifs résultant des recrutements effectués par les sociétés du Groupe pour accompagner la croissance ainsi que, dans une moindre mesure, des variations de périmètre de la période.

L'augmentation des charges de participation et d'intéressement est liée à l'amélioration des résultats du Groupe.

En 2013 comme en 2012, les dividendes par action versés par Safran étant en augmentation par rapport à la moyenne des 2 années précédentes, le Groupe a versé à ses salariés une prime de partage des profits. En 2013, la prime de partage des profits est déterminée dans le cadre du nouvel accord de participation Groupe signé en 2012. En effet, considérant que le dispositif de prime de partage des profits, instauré par la loi du 28 juillet 2011, était également un dispositif de redistribution de résultat, l'accord de participation Groupe prévoit désormais l'attribution d'un supplément de participation en cas d'augmentation des dividendes (à compter des dividendes à verser en 2013 au titre des résultats 2012). Jusqu'en 2012, la prime accordée correspondait à un montant forfaitaire représentatif de l'avantage négocié et accordé au titre des dividendes versés.

La seconde loi de Finances rectificative pour 2012 a porté le forfait social à 20% pour les rémunérations ou gains versés à compter du 1er août 2012, contre 8% pour les rémunérations versées avant cette date. Le forfait social correspond aux contributions patronales sur certains accessoires du salaire. Son champ d'application vise l'intéressement, la participation, l'abondement

de l'employeur aux PEE et au PERCO, la retraite supplémentaire d'entreprise et la prime de partage des profits.

DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012 *	31.12.2013
Dotations nettes aux amortissements		
- immobilisations incorporelles	(381)	(399)
- immobilisations corporelles	(340)	(363)
Total dotations nettes aux amortissements (1)	(721)	(762)
Total dotations nettes aux provisions	(133)	(28)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(854)	(790)

* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (Cf. note 3)

(1) dont amortissement des actifs valorisés à la juste valeur lors de la fusion Sagem / Snecma : (150) M€ au 31 décembre 2013 contre (156) M€ au 31 décembre 2012, et lors des acquisitions : (100) M€ au 31 décembre 2013 contre (97) M€ au 31 décembre 2012

DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	Dotations		Reprises	
	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013
Immobilisations corporelles et incorporelles	(16)	(16)	15	8
Actifs financiers	(6)	(24)	4	7
Stocks et en-cours de production	(319)	(190)	303	189
Créances	(42)	(94)	32	38
Total	(383)	(324)	354	242

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Plus et moins-values de cessions d'actifs	(14)	(11)
Redevances, brevets et licences	(12)	(16)
Pertes sur créances irrécouvrables	(10)	(6)
Autres produits et charges d'exploitation *	(9)	(3)
Total	(45)	(36)

* dont 29 M€ en 2012 et (4) M€ en 2013 liés à la révision des probabilités de remboursement de dettes soumises à des conditions particulières

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Produits de réévaluation de participations antérieurement détenues	-	216
Plus-value de cession d'activités	1	39
Pertes de valeur nettes des reprises sur actifs incorporels	(7)	(17)
Autres éléments inhabituels	(50)	(53)
Total	(56)	185

Au 31 décembre 2013, le produit de la réévaluation de la participation antérieurement détenue par le Groupe dans l'activité RTM322 (cf. note 4) a été comptabilisé en éléments opérationnels non courants.

Par ailleurs, des plus-values de cession d'un montant de 39 millions d'euros ont été comptabilisées sur la cession de l'activité Globe Motors (cf. note 4) ainsi que sur la cession d'un ensemble immobilier.

Des pertes de valeur, d'un montant de 17 millions d'euros, ont été constatées sur des actifs incorporels de programmes (cf. note 11).

Enfin, les autres éléments inhabituels correspondent principalement à 40 millions d'euros de coûts des services passés relatifs à la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies dont la population éligible est composée actuellement d'environ 400 cadres supérieurs du Groupe (cf. note 21), ainsi qu'à des coûts de transaction et d'intégration au titre de récents regroupements d'entreprises pour un montant de 10 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012, les autres éléments inhabituels correspondaient à une dépréciation des créances nées antérieurement à la procédure de *Chapter 11* du client Hawker Beechcraft pour un montant de 16 millions d'euros, ainsi qu'à des coûts de transaction et autres coûts au titre de récents regroupements d'entreprises pour un montant de 34 millions d'euros.

Note 7 - Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012*	31.12.2013
Charges financières liées aux passifs financiers portant intérêts	(97)	(85)
Produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie	43	43
Coût de la dette nette	(54)	(42)
Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de change	742	374
Gain ou perte de change	(42)	155
Ecart de change net sur les provisions	9	22
Résultat financier lié au change	709	551
Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de taux d'intérêt et de matières premières	(1)	(6)
Charges nettes liées aux opérations de cession d'actifs financiers	-	(1)
Pertes de valeur sur actifs disponibles à la vente	(3)	(8)
Dépréciation des prêts et autres créances financières	-	2
Dividendes reçus	2	3
Autres provisions financières	-	2
Composante financière de la charge IAS19 *	(23)	(24)
Effet d'actualisation	(90)	(50)
Autres	(7)	12
Autres produits et charges financiers	(122)	(70)
Résultat financier	533	439
dont charges financières	(263)	(174)
dont produits financiers	796	613

* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (cf. note 3)

Note 8 - Impôt sur le résultat

CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012 *	31.12.2013
Produit (charge) d'impôt courant	(105)	(303)
Produit (charge) d'impôt différé	(328)	(347)
Produit (charge) total d'impôt	(433)	(650)

* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (cf. note 3)

TAUX EFFECTIF D'IMPOTS

Le taux effectif d'impôts s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Résultat avant impôt	1 720	1 919
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	36,10%	38,00%
Impôt théorique	(621)	(729)
Effet des différences permanentes	128	19
Effet des crédits d'impôt recherche et compétitivité-emploi	44	61
Effet lié au taux	36	34
Effet des impôts non reconnus	(17)	2
Effet taxe sur dividendes	-	(14)
Effet autres	(3)	(23)
Produit / (charge) d'impôt effectivement constaté(e)	(433)	(650)
Taux effectif d'impôts	25,17%	33,87%

En fin d'année 2011, la IV^{ème} Loi de Finances rectificative pour 2011 a instauré une majoration du taux d'impôt sur les sociétés de 5% sous forme de contribution exceptionnelle et temporaire pour les exercices 2011 et 2012, s'appliquant aux sociétés françaises dont le chiffre d'affaires dépasse 250 millions d'euros. La Loi de Finances rectificative pour 2013, adoptée en fin d'année 2013, a porté cette contribution pour les exercices 2013 et 2014 à 10,7%.

Une taxe de 3% sur les distributions de dividendes a été instaurée par la loi de Finances rectificative pour 2012 et est comptabilisée en charge d'impôt au cours de l'exercice où la distribution a lieu.

IMPOTS DIFFERES ACTIFS ET PASSIFS

Position au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Net
Impôts différés nets au 31.12.2012	243	981	(738)
Impôts différés comptabilisés au compte de résultat	(26)	321	(347)
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres	-	(6)	6
Reclassements	(5)	-	(5)
Effet des variations de change	(8)	(3)	(5)
Variations de périmètre	1	-	1
Impôts différés nets au 31.12.2013	205	1 293	(1 088)

Bases d'impôts différés

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2013
Bases d'impôts différés		
Immobilisations incorporelles et corporelles	(3 463)	(4 444)
Stocks	127	139
Actifs / Passifs courants	337	407
Actifs / Passifs financiers	(536)	(795)
Provisions	1 589	1 866
Retraitements fiscaux	(376)	(399)
Déficits et crédits d'impôts	611	530
Total bases d'impôts différés	(1 711)	(2 696)
Total Impôts différés bruts (a)	(663)	(1 024)
Total Impôts différés actifs non reconnus (b)	75	64
Total Impôts différés comptabilisés (a)-(b)	(738)	(1 088)

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT COURANT

Les créances et dettes d'impôt courant se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Net
Impôts nets au 31.12.2012	421	156	265
Variations de la période (1)	(20)	50	(70)
Effet des variations de change	(7)	(9)	2
Autres variations	(2)	5	(7)
Impôts nets au 31.12.2013	392	202	190

(1) Dont variation au compte de résultat de (303) M€

Note 9 - Résultat par action

Les actions ordinaires potentiellement dilutives du Groupe proviennent au 31 décembre 2013 du plan d'attribution gratuite d'actions (cf. note 19e).

Les résultats par action se présentent comme suit :

	Index	31.12.2012 *	31.12.2013
Numérateur (en M€)			
Résultat net part du Groupe	(a)	1 282	1 386
Dénominateur (en titres)			
Nombre total de titres	(b)	417 029 585	417 029 585
Nombre de titres d'autocontrôle	(c)	1 121 419	581 104
Nombre de titres hors autocontrôle	(d)=(b-c)	415 908 166	416 448 481
Nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	415 280 826	416 292 736
Actions ordinaires potentiellement dilutives :			
Effet dilutif des attributions gratuites d'actions et du plan à effet de levier	(e)	639 059	132 493
Nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f)=(d'+e)	415 919 885	416 425 229
Ratio : résultat par action (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(g)=(a*1million)/(d')	3,09	3,33
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(h)=(a*1million)/(f)	3,08	3,33

* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (Cf. note 3)

Note 10 - Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

	31.12.2012						31.12.2013
	Net	Variation de périmètre	Transfert	Dépréciation	Ajustement de prix et d'affectation des actifs et passifs identifiables	Effet des variations de change et autres	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Snecma - moteurs d'avions	417	-	-	-	-	(1)	416
Turbomeca (yc Microturbo) - turbines d'hélicoptères	237	346	-	-	-	-	583
Techspace Aero - composants de moteurs d'avions	47	-	-	-	-	-	47
Herakles - propulsion spatiale et stratégique	228	-	-	-	-	-	228
Autres	1	-	-	-	-	-	1
Total Propulsion	930	346	-	-	-	(1)	1 275
Aircelle - nacelles et aérostructures	213	-	-	-	-	-	213
Labinal - câblages électriques	228	-	-	-	-	(2)	226
Safran Engineering Services - ingénierie	78	-	-	-	-	-	78
Messier Bugatti Dowty (yc Sofrance) - systèmes d'atterrissage et de freinage	171	-	-	-	-	-	171
Technofan - systèmes de ventilation	10	-	-	-	-	-	10
Globe Motors Inc.	10	(10)	-	-	-	-	-
Safran Power - génération électrique	-	137	-	-	-	(4)	133
Total Equipements Aéronautiques	710	127	-	-	-	(6)	831
Sagem - Défense	119	-	-	-	-	(1)	118
Total Défense	119	-	-	-	-	(1)	118
Morpho - Identification	955	-	-	-	-	(33)	922
Morpho - Cartes	58	-	-	-	-	(1)	57
Morpho - Détection	306	-	-	-	-	(14)	292
Total Sécurité	1 319	-	-	-	-	(48)	1 271
Total	3 078	473	-	-	-	(56)	3 495

Mouvements de la période :

Les principaux mouvements de la période concernent :

- la prise de contrôle par le Groupe de l'activité RTM322 au travers de l'acquisition auprès de Rolls Royce de leur participation de 50% dans cette activité jusque-là conjointement détenue générant une augmentation de l'écart d'acquisition de l'UGT « Turbomeca » de 346 millions d'euros après allocation préliminaire (cf. note 4) ;
- l'acquisition par Safran de l'activité de systèmes électriques de Goodrich (cf. note 4) ; et
- la cession de l'activité Globe Motors (cf. note 4).

Test de dépréciation annuel :

Le Groupe réalise les tests de dépréciation annuels sur ces écarts d'acquisition au cours du premier semestre.

Le Groupe a procédé au test de dépréciation annuel au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie, présentées dans le tableau ci-dessus, en comparant leur valeur d'utilité à leur valeur nette comptable.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie se résument comme suit :

Les prévisions d'exploitation tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un cours du dollar US en fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme. Les flux de

trésorerie futurs attendus sont déterminés à partir des plans à moyen terme établis sur les quatre prochaines années et des flux normatifs des plans à long terme de la 5ème à la 10ème année. Concernant le dollar US, le cours moyen utilisé pour les années 2014 à 2017 s'établit à 1,26 et 1,35 au-delà (à titre de comparaison pour l'année 2012, le cours moyen utilisé pour les années 2013 à 2016 s'établissait à 1,29 et 1,35 au-delà), hypothèses de cours telles que retenues pour les exercices prévisionnels réalisés au cours du premier semestre.

- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 1,5% pour les UGT des Equipements et de la Défense et à 2% pour les UGT de la Propulsion et de la Sécurité (sans changement par rapport à 2012).
- Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux de 8 % après impôts (sans changement par rapport à 2012) appliqué à des flux de trésorerie après impôts, à l'exception des UGT de la Sécurité pour lesquelles un taux de 9% a été retenu (à titre de comparaison pour l'année 2012, ce taux était de 9,5%).

Il résulte de ce test qu'aucune dépréciation complémentaire à celles déjà constatées sur les actifs pris isolément n'est à constater et que la valeur recouvrable de chaque UGT justifie totalement les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Groupe. Aucune dépréciation d'écart d'acquisition n'avait été constatée à l'issue du test de dépréciation annuel conduit en 2012.

Par ailleurs, une étude de sensibilité a été réalisée sur les principaux écarts d'acquisition du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- Variation du cours du dollar US / Euro de +/- 5%,
- Variation du taux d'actualisation de référence retenu de + 0,5%,
- Variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5%.

En 2013, comme en 2012, ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs nettes comptables.

Note 11 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2012			31.12.2013		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Programmes aéronautiques (1)	2 670	(1 448)	1 222	2 670	(1 630)	1 040
Frais de développement	1 853	(435)	1 418	2 540	(483)	2 057
Concessions et accords commerciaux	422	(143)	279	520	(165)	355
Logiciels	416	(343)	73	473	(367)	106
Marques	147	(11)	136	147	(17)	130
Relations commerciales	569	(174)	395	743	(225)	518
Technologies	298	(72)	226	341	(101)	240
Autres	178	(55)	123	272	(77)	195
Total	6 553	(2 681)	3 872	7 706	(3 065)	4 641

(1) réévalués à la juste valeur dans le cadre de la fusion Sagem/Snecma en 2005

La valeur des marques à durée de vie indéfinie est de 119 millions d'euros. Ces marques sont constituées de la marque Snecma (85 millions d'euros) et de la marque Turbomeca (34 millions d'euros).

La durée d'amortissement résiduelle moyenne pondérée des programmes aéronautiques est d'environ 5 ans.

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements/ dépréciations	Net
Au 31.12.2012	6 553	(2 681)	3 872
Capitalisation des frais de R&D (1)	720	-	720
Immobilisations générées en interne hors R&D	94	-	94
Acquisitions séparées	161	-	161
Sorties et cessions	(25)	13	(12)
Dotations aux amortissements	-	(399)	(399)
Dépréciations en résultat	-	(16)	(16)
Reclassement	(15)	10	(5)
Variations de périmètre	256	(7)	249
Effet des variations de change	(38)	15	(23)
Au 31.12.2013	7 706	(3 065)	4 641

(1) dont intérêts capitalisés 26 M€

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en résultat opérationnel courant pour la période, y compris charges d'amortissements, est de 681 millions d'euros (667 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Par ailleurs, un amortissement de (250) millions d'euros a été constaté sur les valeurs réévaluées (affectation du prix d'acquisition du groupe Snecma pour (150) millions d'euros et des autres acquisitions récentes pour (100) millions d'euros).

Test de dépréciation 2013 :

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs incorporels liés aux programmes, projets, famille de produits se résument comme suit :

- Concernant le dollar US, le cours moyen utilisé pour les années 2014 à 2017 s'établit à 1,26 et 1,35 au-delà (à titre de comparaison pour l'année 2012, le cours moyen utilisé pour les années 2013 à 2016 s'établissait à 1,29 et 1,35 au-delà), hypothèses de cours telles qu'actualisées au cours du second semestre.
- Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux à 8% (sans changement par rapport à 2012), et en fonction de l'actif incorporel, il peut être majoré d'une prime de risque spécifique pour tenir compte d'un risque technologique ou d'un risque produit/marché (la fourchette des taux utilisée est de 8 % à 11 %, sans changement par rapport à 2012).

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2013 ont conduit à constater une dépréciation des actifs incorporels relatifs à des programmes de la Propulsion pour un montant cumulé de 15 millions d'euros et une dépréciation des actifs incorporels relatifs à des programmes de la Sécurité pour un montant de 2 millions d'euros. Ces dépréciations ont été comptabilisées comme une charge opérationnelle non courante de l'exercice (cf. note 5).

Par ailleurs, une étude de sensibilité a été réalisée sur les principaux actifs incorporels du Groupe liés aux programmes, projets et famille de produits en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- Variation du cours du dollar US / Euro de +/- 5% ;
- Variation du taux d'actualisation de référence retenu de +/- 1% ;
- Variation des volumes des contrats de vente de série de +/- 10%.

En 2013, comme en 2012, ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à identifier un risque significatif sur les valeurs recouvrables des actifs incorporels liés aux programmes, projets et famille de produits.

Test de dépréciation 2012 :

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2012 ont conduit à constater une dépréciation des actifs incorporels relatifs à un projet de la Sécurité pour un montant cumulé de 7 millions d'euros. Cette dépréciation a été comptabilisée comme une charge opérationnelle non courante de l'exercice (cf. note 5).

Note 12 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012			31.12.2013		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	233	-	233	226	-	226
Constructions	1 333	(697)	636	1 353	(690)	663
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 241	(3 008)	1 233	4 310	(3 112)	1 198
Immobilisations en cours, avances et acomptes	321	(4)	317	464	(4)	460
Agencement et aménagement de terrains	50	(27)	23	54	(31)	23
Constructions sur sol d'autrui	96	(50)	46	98	(53)	45
Matériels informatiques et autres	495	(379)	116	515	(390)	125
Total	6 769	(4 165)	2 604	7 020	(4 280)	2 740

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Au 31.12.2012	6 769	(4 165)	2 604
Immobilisations générées en interne	97	-	97
Acquisitions	481	-	481
Sorties et cessions	(187)	136	(51)
Dotations aux amortissements	-	(363)	(363)
Dépréciations en résultat	-	(7)	(7)
Reclassement	(14)	22	8
Variations de périmètre	(24)	47	23
Effet des variations de change	(102)	50	(52)
Au 31.12.2013	7 020	(4 280)	2 740

La part des immobilisations financées par contrats de location-financement, incluse dans les immobilisations corporelles, se décompose ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012			31.12.2013		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	5	-	5	5	-	5
Constructions	156	(31)	125	139	(30)	108
Installations techniques, matériels et outillages industriels	50	(34)	16	13	(4)	9
Matériels informatiques et autres	21	(19)	2	20	(19)	1
Total	232	(84)	148	177	(53)	124

Note 13 - Actifs financiers courants et non courants

Les actifs financiers comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2012			31.12.2013		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres de participation non consolidés (1)	359	(150)	209	516	(208)	308
Autres actifs financiers	356	(108)	248	381	(107)	274
Total	715	(258)	457	897	(315)	582

(1) dont 52 M€ au 31 décembre 2013 et 50 M€ au 31 décembre 2012 de titres cotés (Embraer et Myriad)

Les titres de participation non consolidés sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à la juste valeur ou au coût si celle-ci n'est pas déterminable de façon fiable.

Les principaux mouvements de l'exercice 2013 concernant la valeur brute des titres de participation non consolidés sont les suivants :

- En janvier 2013, Safran s'est engagé à participer à la création de Aerofund III (fonds d'investissement pour PME de l'industrie aéronautique) à hauteur de 30 M€ dont seulement 3 M€ ont été libérés au 31 décembre 2013 (cf. note 20),
- En décembre 2013, Safran a recapitalisé la Société de Motorisation aéronautique (SMA) pour un montant de 49 millions d'euros.

Le Groupe a examiné la valeur des différents titres disponibles à la vente, afin de déterminer au cas par cas, en fonction de l'ensemble des informations disponibles et compte tenu du contexte actuel de marché, s'il y avait lieu de comptabiliser des pertes de valeur.

Les principaux mouvements de l'exercice 2013 concernant la dépréciation des titres de participation non consolidés sont les suivants :

- Perte de valeur des titres SMA pour 46,3 millions d'euros (cette perte de valeur a été constatée en résultat opérationnel courant à hauteur de 11,6 millions d'euros, le solde de 34,7 millions d'euros provient du reclassement de la provision pour situation nette négative constituée avant la recapitalisation de décembre 2013),
- Perte de valeur des titres Myriad pour 2,7 millions d'euros (3,4 millions d'euros en 2012).

AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Ils se composent de :

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2013
Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées	148	168
Prêts sociaux	28	29
Dépôts et cautionnements	9	9
Autres (1)	63	68
Total	248	274
non courant	72	76
courant	176	198

(1) dont 35 M€ de créance nette au titre des garanties obtenues dans le cadre de l'acquisition de SME au 31 décembre 2013 (38 M€ au 31 décembre 2012)

Les avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées sont des avances renouvelables en compte courant.

Les autres actifs financiers évoluent ainsi :

(en millions d'euros)

Au 31.12.2012	248
Augmentation	45
Diminution	(12)
Dépréciation (reprise / dotation)	1
Reclassement	(2)
Variation de périmètre	(6)
Au 31.12.2013	274

Note 14 - Participations comptabilisées par mise en équivalence

La part du Groupe dans la situation nette et le résultat des sociétés mises en équivalence s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2013			Net
	Net	% d'intérêts	Capitaux Propres	Contribution résultat	
Ingenico (1)	272	10,25%	118	15	133
Autres (2)	9	NA	-	-	-
Total	281		118	15	133

(1) En l'absence de données publiées par la société Ingenico à la date de publication du présent document, la quote-part de résultat relative au second semestre 2013 a été déterminée à partir de prévisions fournies par un consensus d'analystes. La valeur boursière s'élève à 317 M€ au 31 décembre 2013 (5 442 257 actions valorisées à 58,28 €) contre 514 millions d'euros au 31 décembre 2012 (11 950 583 actions valorisées à 43 €). Le 15/03/2013 Safran a cédé 12,57% du capital d'Ingenico (6,6 millions d'actions valorisées à 43,45 €) cf. note 4

(2) Sociétés déconsolidées et dont les réserves ont été gelées.

La société Ingenico est comptabilisée par mise en équivalence depuis le 31 mars 2008. Une revue des indices de pertes de valeur a été conduite sur cette participation et n'a pas amené à constater de dépréciation.

L'évolution du poste des titres mis en équivalence se présente comme suit :

(en millions d'euros)

Au 31.12.2012	281
Quote-part de résultat	15
Cession de titres Ingenico	(151)
Autres variations (1)	(12)
Au 31.12.2013	133

(1) dont (3) M€ de variation liés à Ingenico (cf. état du résultat global consolidé et note 19c)

Note 15 - Stocks et en-cours de production

Les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2013
	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	597	594
Produits finis	1 656	1 690
En-cours de production	1 834	1 814
Marchandises	44	37
Total	4 131	4 135

L'évolution des stocks et en-cours se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Dépréciation	Net
Au 31.12.2012	4 685	(554)	4 131
Variations de la période	(45)	-	(45)
Dépréciation nette	-	(1)	(1)
Variations de périmètre	91	(5)	86
Effet des variations de change	(42)	6	(36)
Au 31.12.2013	4 689	(554)	4 135

Note 16 - Créances clients et autres débiteurs

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012 Net	Variations de la période	Dépréciation / reprise	Variations de périmètre	Reclassements	Effet des variations de change	31.12.2013 Net
Créances opérationnelles	4 546	99	(57)	16	3	(28)	4 579
Fournisseurs débiteurs / avances et acomptes versés	279	47	(24)	-	-	(1)	301
Clients et comptes rattachés	4 252	43	(33)	16	3	(27)	4 254
Comptes courants d'exploitation	3	10	-	-	-	-	13
Créances sociales	12	(1)	-	-	-	-	11
Autres créances	479	47	1	2	(1)	(5)	523
Charges constatées d'avance	67	6	-	1	-	(1)	73
Créances de TVA	338	52	-	-	-	(2)	388
Autres créances sur l'Etat	13	4	-	-	(1)	(1)	15
Autres créances	61	(15)	1	1	-	(1)	47
Total	5 025	146	(56)	18	2	(33)	5 102

En 2013, comme en 2012, le Groupe a procédé à des cessions de créances commerciales déconsolidantes en IFRS dans le cadre de trois conventions dont les caractéristiques sont présentées dans la note 23 « Passifs financiers portant intérêts ».

Dans le cadre de la convention de CFM Inc. conclue avec General Electric Capital Corp., le Groupe conserve une implication continue sous la forme d'un dépôt de garantie destiné à garantir le cessionnaire contre les risques commerciaux associés aux créances cédées. La valeur comptable du dépôt de garantie au 31 décembre 2013 est de 6,9 millions de dollars US contre 5,8 millions de dollars US au 31 décembre 2012 (montants à 50 %).

L'échéancier des clients et comptes rattachés est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable à la clôture	Non échus et non dépréciés	Echus et non dépréciés à la clôture (en jours)					Total échus et non dépréciés	Echus et dépréciés
			< 30	31 - 90	90 - 180	181 - 360	> 360		
Au 31.12.2012									
Clients et comptes rattachés	4 252	3 791	218	105	47	37	50	457	4
Au 31.12.2013									
Clients et comptes rattachés	4 254	3 842	128	100	69	55	49	401	11

Note 17 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La composition du poste au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Titres de créances négociables	3	-
OPCVM	14	14
Placements à court terme	1 350	1 146
Dépôts à vue	826	512
Total	2 193	1 672

L'évolution du poste trésorerie et équivalents de trésorerie est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2012	2 193
Variations de la période	(497)
Variations de périmètre	(5)
Effet des variations de change	(19)
Au 31.12.2013	1 672

Note 18 - Synthèse des actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des actifs financiers du Groupe au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 :

Au 31.12.2012	Valeur au bilan				Total =a+b+c+d
	Au coût amorti		A la juste valeur		
	Prêts & créances (a)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance (b)	Actif financiers à la juste valeur (via résultat) (c)	Actifs financiers disponibles à la vente (via capitaux propres) (d)	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actifs financiers non courants					
Titres de participation non consolidés				209	209
Dérivés actifs non courants			62		62
Autres actifs financiers non courants	72				72
Sous total actifs financiers non courants	72	-	62	209	343
Autres actifs financiers courants	176				176
Dérivés actifs courants			585		585
Clients et comptes rattachés	4 252				4 252
Comptes courants d'exploitation et autres créances	64				64
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 193				2 193
Sous total actifs financiers courants	6 685	-	585	-	7 270
Total actifs financiers	6 757	-	647	209	7 613

Au 31.12.2013	Valeur au bilan				Total =a+b+c+d
	Au coût amorti		A la juste valeur		
	Prêts & créances (a)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance (b)	Actif financiers à la juste valeur (via résultat) (c)	Actifs financiers disponibles à la vente (via capitaux propres) (d)	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actifs financiers non courants					
Titres de participation non consolidés				308	308
Dérivés actifs non courants			-		-
Autres actifs financiers non courants	76				76
Sous total actifs financiers non courants	76	-	-	308	384
Autres actifs financiers courants	198				198
Dérivés actifs courants			864		864
Clients et comptes rattachés	4 254				4 254
Comptes courants d'exploitation et autres créances	60				60
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 672				1 672
Sous total actifs financiers courants	6 184	-	864	-	7 048
Total actifs financiers	6 260	-	864	308	7 432

Le Groupe n'a procédé à aucun reclassement d'actif financier entre la catégorie « au coût amorti » et la catégorie « à la juste valeur » en 2012 comme en 2013.

JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

La juste valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur nette comptable.

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 pour déterminer le niveau de classement des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur.

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques,
- Niveau 2 : utilisation de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement,
- Niveau 3 : utilisation de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 31 décembre 2012, le Groupe détient les actifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation non consolidés *	50	-	-	50
Dérivés actifs	-	647	-	647
Total	50	647	-	697

* hors titres évalués au coût

Au 31 décembre 2013, le Groupe détient les actifs financiers suivants évalués à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation non consolidés *	52	-	-	52
Dérivés actifs	-	864	-	864
Total	52	864	-	916

* hors titres évalués au coût

Sur l'exercice 2013 (comme en 2012), il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Au 31.12.2012	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant Net
(en millions d'euros)	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
Dérivés actifs	647	-	647	218	429

(1) cf note 27

Au 31.12.2013	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant Net
(en millions d'euros)	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
Dérivés actifs	864	-	864	179	685

(1) cf note 27

Les tableaux ci-dessus présentent les actifs financiers concernés par un accord de compensation avec des passifs financiers.

Au 31 décembre 2013, comme au 31 décembre 2012, le Groupe n'opère pas de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers au bilan, les conditions prévues par la norme IAS 32 n'étant pas réunies. En effet, les conventions-cadres, qui régissent la souscription des dérivés de gré à gré avec les contreparties bancaires, prévoient un droit à compenser uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des parties au contrat.

Les montants soumis à un accord de compensation mais non compensés sont constitués d'une partie des dérivés passifs détenus par le Groupe dans la mesure où la compensation ne peut s'opérer qu'au niveau de chaque contrepartie.

Note 19 - Capitaux propres consolidés

19a – CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2013, le capital social de Safran, entièrement libéré, est composé de 417 029 585 actions de 0,20 euro chacune.

A l'exception de ses actions, les capitaux propres de Safran n'incluent pas d'autres instruments de capitaux propres émis.

19b – REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La structure du capital a évolué comme suit :

<u>31 décembre 2012</u>				
Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre droits de vote	% Droits de vote (*)
Public	225 492 451	54,07%	232 460 825	47,00%
Etat	125 940 227	30,20%	143 752 222	29,07%
Actionnariat salarié et anciens salariés	64 475 488	15,46%	118 355 148	23,93%
Autodétention / Autocontrôle	1 121 419	0,27%	-	-
Total	417 029 585	100,00%	494 568 195	100,00%

(*) Droits de vote exerçables

31 décembre 2013

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre droits de vote	% Droits de vote (*)
Public	261 687 728	62,75%	267 697 671	51,90%
Etat	93 440 227	22,41%	132 440 227	25,68%
Actionnariat salarié et anciens salariés	61 320 526	14,70%	115 672 870	22,42%
Autodétention / Autocontrôle	581 104	0,14%	-	-
Total	417 029 585	100,00%	515 810 768	100,00%

(*) Droits de vote exerçables

Le 27 mars 2013, l'État français a finalisé la cession de 3,12 % du capital de Safran, au terme d'un placement institutionnel privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres réservé aux investisseurs institutionnels. Le 15 novembre 2013, l'Etat français a procédé à une opération similaire portant sur 4,7 % du capital de Safran. Au terme de ces deux opérations, sa participation s'élève désormais à 22,41 % du capital de Safran.

L'État a indiqué que, conformément à la loi (article 11 de la loi 86-912 du 6 août 1986), il proposera ultérieurement des titres de la Société aux salariés de Safran.

Chaque action confère un droit de vote simple. Les actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les 581 104 actions d'autocontrôle sont privées de droit de vote.

Actions d'autocontrôle

Le nombre d'actions d'autocontrôle a diminué depuis le 31 décembre 2012 suite à :

- la livraison de 495 700 actions en avril 2013 aux salariés des entités européennes en règlement du plan d'actions gratuites du 3 avril 2009 (cf. note 19.e),
- et la vente de 44 615 actions dans le cadre du contrat de liquidité

L'Assemblée Générale du 31 mai 2012 avait donné l'autorisation au Conseil d'Administration de vendre et d'acheter des actions de la société dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale du 28 mai 2013 a renouvelé cette autorisation.

Dans le cadre de ces autorisations, sur l'année 2013, la société a acheté 2 957 646 actions pour 115 millions d'euros et en a vendu 3 002 261 actions pour 117 millions d'euros dans le cadre d'un contrat de liquidité.

En janvier 2012, le Groupe a signé un contrat de liquidité avec Oddo, avec pour objectif l'animation du marché sur le titre Safran. Les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat s'élèvent à 10 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, 62 500 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

19c – CAPITAUX PROPRES

Leur évolution résulte des événements suivants :

	M€
Capitaux propres avant résultat au 31 décembre 2012	4 552
- Résultat 2012	1 282
- Distribution de dividendes	(271)
- Acompte sur dividendes 2013	(200)
- Variation écarts de conversion et couverture d'investissement net	(90)
- Impôts courants comptabilisés en capitaux propres sur couvertures d'investissements nets	(12)
- Impôts différés comptabilisés en capitaux propres sur IAS19	6
- Livraison et cession d'actions propres	2
- Impôts courants comptabilisés en capitaux propres relatifs aux cessions de titres d'autocontrôle	(3)
- Variation des écarts actuariels sur engagements de retraite	(20)
- Actifs financiers disponibles à la vente	4
	<hr/>
Capitaux propres avant résultat au 31 décembre 2013	5 250

19d – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Au titre de 2012, un dividende de 0,96 euro par action a été distribué et versé partiellement en 2012 au travers d'un acompte d'un montant unitaire de 0,31 euro par action, soit un montant de 129 millions d'euros, et pour le solde au cours du premier semestre 2013 au travers d'un versement de 0,65 euro par action, soit un montant de 271 millions d'euros.

Le Conseil d'Administration, qui s'est tenu le 11 décembre 2013, a décidé de la distribution d'un acompte sur le dividende au titre de l'exercice 2013 d'un montant unitaire de 0,48 euro par action, soit un montant de 200 millions d'euros.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale, devant se tenir le 27 mai 2014 et devant statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013, de distribuer un dividende de 1,12 euro par action au titre de cet exercice, soit 467 millions d'euros (avant déduction de l'acompte versé). Après prise en compte de l'acompte sur dividende déjà versé, le montant restant à distribuer s'élève à 267 millions d'euros.

19e – PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS PROPRES

Attribution d'actions gratuites

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2008, le Directoire a décidé de procéder à une attribution d'actions gratuites le 3 avril 2009. Cette attribution concerne les salariés des sociétés du Groupe situées dans l'Union Européenne inscrits à l'effectif le 3 avril 2009, soit 42 345 salariés répartis dans dix pays, à raison de 100 actions par salarié.

Conditions d'attribution

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires devient définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les salariés de sociétés du Groupe dont le siège est établi en France, suivie d'une période de conservation minimale de deux années à compter de l'acquisition définitive. Pour les

salariés de sociétés du Groupe dont le siège est établi hors de France, la période d'acquisition est de quatre années, et ils ne sont pas soumis à une période de conservation.

L'attribution des droits n'est liée à aucune condition particulière de performance autre que la présence effective des salariés durant la période d'acquisition des droits.

Toutes les actions gratuites attribuées par Safran sont exclusivement dénouées en actions.

Valorisation des droits

Les droits ont été valorisés à leur juste valeur le jour de leur octroi. La valeur de l'action à la date d'attribution a été diminuée du montant estimé des dividendes futurs actualisés qui ne seront pas versés aux salariés pendant la période d'acquisition des droits, ainsi que d'un coût d'incessibilité pour les salariés français.

	France	Etranger
Date d'attribution	03/04/2009	03/04/2009
Date d'acquisition des droits	03/04/2011	03/04/2013
Période d'incessibilité	2 ans	aucune
Nombre de salariés bénéficiaires à la date d'attribution	36 785	5 560
Nombre d'actions par salarié		100
Nombre d'actions octroyées	3 678 500	556 000
Hypothèse de taux de distribution de dividendes		3,17%
Taux sans risque à la date d'attribution		2,675%
Valeur de l'action à la date d'attribution		7,54 €
Juste valeur unitaire	6,75 €	6,64 €

Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2013 au titre de ces actions gratuites attribuées s'élève à 0,2 million d'euros, (0,9 million d'euros au 31 décembre 2012).

Les actions gratuites acquises par les salariés des sociétés européennes ont été livrées début avril 2013 (495 700 actions).

Plan épargne Groupe à effet de levier

En novembre 2011, le Groupe a lancé une opération d'actionnariat salarié à effet de levier permettant aux salariés travaillant en France d'acquérir des actions Safran à des conditions préférentielles. Dans le cadre de cette opération, le Groupe a offert à la souscription 6 millions d'actions d'autocontrôle Safran.

Au cours du premier semestre 2012, l'opération a été déployée à l'international.

Conditions d'attribution

Dans le cadre de cette opération à effet de levier, le Groupe a offert à la souscription des actions Safran à un cours préférentiel par rapport aux actions libres (décote de 20% sur la moyenne des cours de clôture de l'action sur la période allant du 11 novembre au 8 décembre 2011 pour les salariés des sociétés françaises et allant du 21 mars au 19 avril 2012 pour les salariés des sociétés étrangères). Ces actions sont assorties d'une période d'incessibilité de cinq ans.

Pour chaque action achetée par le salarié, un établissement financier mandaté par le Groupe a financé l'acquisition de 9 actions supplémentaires par un complément bancaire. L'apport du salarié fait l'objet d'une garantie en capital. La totalité des sommes investies est par ailleurs assortie d'une indexation à la hausse du titre par rapport au prix de référence non décoté.

En contrepartie du complément bancaire et des garanties (en capital et indexation) de cette formule, le salarié a renoncé à la décote de 20% octroyée par Safran ainsi qu'aux dividendes de la période sur la totalité des actions souscrites.

L'ensemble des actions souscrites est logé dans un fonds à levier spécialement créé au sein du Plan Epargne Groupe.

Evaluation du coût du plan à effet de levier

Le coût de ce plan est évalué conformément à la recommandation du CNC (Conseil National de la Comptabilité), en prenant en considération l'incessibilité de cinq ans pour le salarié. Cette approche valorise l'action par le biais d'une stratégie de réplication dans laquelle le participant au marché vendrait l'action au terme de l'incessibilité de cinq ans et emprunterait le montant nécessaire pour acheter une action libre immédiatement en finançant l'emprunt par la vente à terme et les dividendes versés pendant la période d'incessibilité. Le coût du plan à effet de levier tient compte également de l'opportunité de gain implicitement apportée par Safran en faisant bénéficier ses employés de cours institutionnels (et non de cours au détail) pour des instruments dérivés.

Le premier volet de cette opération d'actionnariat salarié, lancée par le Groupe en 2011, a représenté une charge totale de 8,2 millions d'euros comptabilisée en charges de personnel sur le second semestre 2011, et le deuxième volet international a représenté une charge de 0,6 million d'euros sur le premier semestre 2012. Ce plan ne génère plus de charge depuis. Les caractéristiques et hypothèses utilisées pour la valorisation de ce plan figurent au § 3.1. (note 19^e) du document de référence 2012.

Note 20 - Provisions

Les provisions se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2012	Dotations	Reprises				Autres	31.12.2013
			Utilisations	Reclassements	Sans objet	Variations de périmètre		
Garanties de fonctionnement	642	244	(119)	(2)	(84)	23	(2)	702
Garanties financières	28	7	(7)	-	(2)	-	-	26
Prestations à fournir	487	270	(221)	-	(8)	-	(5)	523
Engagements de retraites et assimilés *	739	111	(76)	-	(4)	-	28	798
Contrats commerciaux et créances à long terme	129	72	(22)	(2)	(38)	7	10	156
Pertes à terminaison et pertes sur engagements de livraisons	518	139	(89)	(88)	(10)	5	-	475
Litiges	36	12	(9)	-	(4)	-	1	36
Autres (1)	308	61	(49)	-	(6)	1	(56)	259
Total	2 887	916	(592)	(92)	(156)	36	(24)	2 975
non courant	1 823							1 751
courant	1 064							1 224

* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective d'IAS 19 révisée "Avantages du personnel" (note 3)

(1) Dont une provision de 85 M€ (90 M€ au 31 décembre 2012) constituée au titre des passifs et passifs éventuels environnementaux faisant l'objet d'une garantie spécifique accordée par SNPE à Safran dans le cadre de l'acquisition de SME et ses filiales (cf. note 30).

(en millions d'euros)	31.12.2013
Dotations nettes au résultat opérationnel	(72)
Dotations nettes au résultat financier	(4)
Total des dotations nettes au compte de résultat	(76)

Des reclassements sont opérés lorsqu'une provision a initialement été inscrite au passif, notamment en provision pour pertes à terminaison ou pertes sur engagement de livraisons et est ensuite reclassée à l'actif, par exemple en dépréciation des stocks et en-cours.

Note 21 - Avantages au personnel

Le Groupe supporte différents engagements au titre de régimes de retraite à prestations définies, d'indemnités de départ à la retraite et d'autres engagements, principalement en France et en Grande-Bretagne. Le traitement comptable de ces différents engagements est décrit en note 1.s.

21a – PRESENTATION DES AVANTAGES AU PERSONNEL

a) France

- Régimes de retraite à prestations définies

Le Groupe dispose d'un régime de retraite différentielle fermé et gelé depuis 1995. Le financement de ce régime est assuré par des versements de contributions à un assureur qui gère lui-même le service des retraites. Au 31 décembre 2013, il reste environ 205 ayants droit en activité dont le dernier départ en retraite est prévu pour 2015.

Suite à la fermeture de ce régime, les salariés cadres ont été affiliés à un régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies.

Fin 2013, le Conseil d'Administration a autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire en France, dont la population éligible est composée actuellement d'environ 400 cadres dirigeants du Groupe.

Le dispositif prend effet au 1er janvier 2014 et prévoit le versement d'une rente calculée en fonction de l'ancienneté dans la catégorie bénéficiaire (minimum 5 ans pour être éligible, maximum 10 ans pris en compte dans le calcul des droits) et de la rémunération de référence (correspondant à la moyenne des 36 derniers mois avant le départ en retraite).

Un système de plafonnement permet de limiter la rente : la rente supplémentaire est en effet limitée à trois plafonds annuels de la Sécurité Sociale (PASS) et le montant total des rentes, tous régimes confondus, ne peut pas excéder 35% de la rémunération de référence.

- Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

Parallèlement, le Groupe a signé un accord pour une durée déterminée de trois ans à compter de 2012 majorant l'indemnité de départ à la retraite pour les seniors.

- Autres avantages long terme

En France, cela comprend notamment les engagements au titre des médailles du travail, gratifications d'ancienneté ainsi que des primes de fidélité et des primes cadre.

b) Grande-Bretagne

- Régimes de retraite à prestations définies

Il existe trois fonds de pension dans les sociétés Messier-Dowty / Messier Services Ltd, Aircelle Ltd et Safran UK. Ce sont des fonds de pension dits "contracted out", c'est-à-dire substitutifs de la retraite complémentaire obligatoire. Leur gestion est confiée à des "trusts". Les salariés participent au financement au travers de cotisations assises sur les salaires. A l'exception du fonds de pension Safran UK, la répartition des cotisations entre employeurs et employés est en moyenne de 88 % pour l'employeur et de 12 % pour l'employé. Le fonds Safran UK ne couvre que les retraités de l'activité Cinch UK qui a été cédée en 2009.

c) Reste du monde

Conformément aux lois locales d'avantages sociaux, le Groupe offre à ses salariés des dispositifs de retraite ou de gratifications d'ancienneté. Les principales zones géographiques concernées sont :

- Amérique : des fonds de pension principalement au Canada et dans une faible mesure aux USA, des indemnités de fin de carrière au Mexique,
- Europe : des fonds de pension en Allemagne, Belgique, Pays-Bas et Suisse, des indemnités de fin de carrière en Pologne, des gratifications d'ancienneté aux Pays-Bas et en Pologne,
- Asie : des indemnités de fin de carrière en Inde.

21b – ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions d'euros)	31.12.2012 *	31.12.2013	France	Grande Bretagne	Reste du monde
Engagement brut	1 146	1 243	639	457	147
Actifs de couverture	407	445	9	354	82
Provision comptable	739	798	630	103	65
- Régime de retraite à prestations définies	188	221	69	103	49
- Indemnités de départ à la retraite	514	538	524	-	14
- Médailles et autres engagements	37	39	37	-	2
Actifs nets comptabilisés	-	-	-	-	-

* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (cf. note 3)

(en millions d'euros)	31.12.2012 *	31.12.2013	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres avantages long terme
Engagement brut	1 146	1 243	666	538	39
Actifs de couverture	407	445	445	-	-
Provision comptable	739	798	221	538	39
Actifs nets comptabilisés	-	-	-	-	-

* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (cf. note 3)

L'augmentation de 97 millions d'euros de l'engagement brut est principalement liée à la mise en place d'un régime de retraite au sein du Groupe (comptabilisation du coût des services passés pour 40 millions d'euros en charges opérationnelles non courantes (cf. note 6)) et au changement d'hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles des engagements de retraites et assimilés (baisse du taux d'actualisation de -0,25 point sur la zone Euro, augmentation du taux d'inflation de +0,4 point sur la zone Grande Bretagne).

La charge des régimes en 2012 et 2013 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2012 *	31.12.2013
Coût des services rendus	(33)	(41)
Ecarts actuariels comptabilisés (sur autres avantages long terme)	(3)	-
Mise en place, modification et liquidation de régimes	(36)	(39)
Frais administratifs	(1)	(1)
Total composante opérationnelle de la charge	(73)	(81)
Charge / produits d'intérêt sur l'engagement net	(23)	(24)
Total composante financière de la charge	(23)	(24)
Total	(96)	(105)

* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (cf. note 3)

Le Groupe prévoit de verser, en 2014, des cotisations à hauteur de 26 millions d'euros pour ses régimes de retraite à prestations définies (25 millions d'euros en 2013 et 27 millions d'euros en 2012).

Principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements bruts :

<i>(en millions d'euros)</i>		Zone Euro	Grande Bretagne
Taux d'actualisation	31.12.2012	3,25%	4,50%
	31.12.2013	3,00%	4,50%
Taux d'inflation	31.12.2012	2,00%	2,95%
	31.12.2013	2,00%	3,35%
Taux de revalorisation des rentes	31.12.2012	2,00%	2,90%
	31.12.2013	2,00%	3,20%
Taux d'augmentation des salaires	31.12.2012	1,50%-5,00%	N/A
	31.12.2013	1,5%-5,00%	N/A
Age de départ à la retraite	31.12.2012	Cadres : 64/65 ans Non cadres : 62/65 ans	65 ans
	31.12.2013	Cadres : 64/65 ans Non cadres : 62/65 ans	65 ans

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au rendement des obligations de première catégorie (AA). Ainsi le Groupe se réfère à l'indice Iboxx pour les deux principales zones géographiques (Zone Euro et Grande Bretagne).

Analyse de la sensibilité :

Une variation de plus ou moins 0,5% des principales hypothèses aurait les effets suivants sur la valeur de l'engagement brut au 31 décembre 2013 :

<i>(en millions d'euros)</i>		-0,50%	+0,50%
Sensibilité en point de base			
Taux d'actualisation		88	(78)
Taux d'inflation		(37)	38
Taux d'augmentation des salaires		(39)	43

Pour chaque hypothèse, l'impact étant calculé toutes choses égales par ailleurs

La variation de la valeur de l'engagement brut aurait eu un impact sur les écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

21c – VARIATION DES ENGAGEMENTS BRUTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE

Variation des engagements bruts :

	31.12.2012	31.12.2013	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres engagements
<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs des engagements bruts en début de période	908	1 146	595	514	37
A. Charge des régimes					
Coût des services rendus	33	41	12	25	4
Ecart actuariels comptabilisés (sur autres avantages long terme)	3	-	-	-	-
Mise en place, modification et liquidation de régimes	36	39	40	(1)	-
Charge d'intérêts sur les engagements	41	41	23	17	1
Total charge au compte de résultat	113	121	75	41	5
B. Ecart actuariels générés dans l'année sur les régimes postérieurs à l'emploi					
Ecart actuariels découlant des changements d'hypothèses démographiques	4	3	3	-	-
Ecart actuariels découlant des changements d'hypothèses financières	127	36	23	13	-
Ecart d'expérience	28	1	(3)	4	-
Total réévaluation en Autres éléments du résultat global	159	40	23	17	-
C. Autres éléments					
Cotisations de l'employé	4	3	3	-	-
Prestations payées	(45)	(64)	(18)	(43)	(3)
Effet des variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	9	-	9	-
Effet de change	7	(12)	(12)	-	-
Reclassement en passifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Total autres éléments	(34)	(64)	(27)	(34)	(3)
Valeur des engagements bruts en fin de période	1 146	1 243	666	538	39
Duration moyenne pondérée des régimes (en années)	15	14	18	10	8

Variation de la juste valeur des actifs de couverture :

	31.12.2012	31.12.2013	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres engagements
<i>(en millions d'euros)</i>					
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	358	407	407	-	-
A. Produit des régimes					
Produit d'intérêt sur les actifs de couverture	18	17	17	-	-
Frais administratifs	(1)	(1)	(1)	-	-
Total produit au compte de résultat	17	16	16	-	-
B. Ecart actuariels générés dans l'année sur les régimes postérieurs à l'emploi					
Rendement des actifs du régime (hors partie en produit d'intérêt)	12	19	19	-	-
Total réévaluation en Autres éléments du résultat global	12	19	19	-	-
C. Autres éléments					
Cotisations de l'employé	3	3	3	-	-
Cotisations de l'employeur	27	28	28	-	-
Prestations payées	(17)	(18)	(18)	-	-
Effet des variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Effet de change	7	(10)	(10)	-	-
Reclassement en actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Total autres éléments	20	3	3	-	-
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	407	445	445	-	-

21d – ALLOCATION D'ACTIFS

	Grande Bretagne % d'allocation au		Autre Europe % d'allocation au	
	31.12.12	31.12.13	31.12.12	31.12.13
Actions	37,83%	36,13%	16,36%	15,41%
Obligations et titres de dettes	33,73%	26,59%	63,69%	66,04%
Immobilier	6,92%	6,68%	11,91%	8,39%
OPCVM et fonds diversifiés	16,20%	25,59%	0,00%	0,00%
Liquidités	1,34%	0,96%	1,86%	1,68%
Autres	3,98%	4,05%	6,18%	8,48%

Il n'y a pas d'actifs sans cotation sur marché actifs (hors immobilier).

En Grande-Bretagne, notamment, l'objectif à long terme du Groupe est de limiter son exposition aux régimes à prestations définies et d'essayer à terme dans des conditions de marchés favorables, d'externaliser ces engagements auprès de compagnies d'assurances. En attendant la concrétisation de cet objectif, le Groupe s'attache à assurer dans la durée le niveau de financement de ses engagements de retraite.

Le Groupe accompagne les fonds de pension en Grande-Bretagne dans une politique d'investissement combinant pour partie la sécurisation financière des engagements de moyen terme au travers d'investissements « non risqués » (fonds monétaires, emprunts d'Etats, fonds obligataires), et pour une autre partie, au travers d'investissements réputés « plus risqués » (fonds actions, fonds immobilier) dont la rentabilité attendue à long terme assurerait l'équilibre financier des régimes.

21e - COTISATIONS AU TITRE DES REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

La charge de l'année 2013 au titre des régimes à cotisations définies a été de 335 millions d'euros (313 millions d'euros en 2012).

Ces cotisations comprennent les cotisations aux régimes généraux de retraites ; les cotisations au régime de retraite supplémentaire Art.83, régime qui existe dans les principales sociétés françaises du Groupe ; ainsi que les cotisations versées dans le cadre d'un plan multi employeurs en Grande-Bretagne (0,6 millions d'euros). Le Groupe n'anticipe pas d'augmentation à moyen terme des cotisations versées dans le cadre de ce plan multi-employeurs qui serait liée au déficit net du plan.

21f - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 20 juillet 2004, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable jusqu'à un maximum de 120 heures.

Les sociétés françaises du Groupe intègrent cet élément dans le champ de la négociation sur la formation continue et le développement des compétences.

Note 22 - Dettes soumises à des conditions particulières

Les dettes soumises à des conditions particulières correspondent essentiellement aux avances remboursables consenties par l'Etat français.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2012	670
Nouvelles avances reçues	1
Remboursement d'avances	(28)
Charges d'intérêts	30
Ecart de conversion	(7)
Révision des probabilités de remboursement des avances remboursables	4
Au 31.12.2013	670

Note 23 - Passifs financiers portant intérêts

Décomposition des passifs financiers portant intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Emprunt obligataire	759	-
Billets non garantis de premier rang en USD	945	832
Dettes de crédit-bail	118	106
Emprunts à long terme	437	357
Total des passifs financiers non courants portant intérêts (partie > 1 an dette financière à l'origine)	2 259	1 295
Emprunt obligataire	-	753
Dettes de crédit-bail	45	15
Emprunts à long terme	346	349
Intérêts courus non échus	14	11
Passifs financiers courants portant intérêts à long terme dès l'origine	405	1 128
Billets de trésorerie	407	250
Concours bancaires court terme et assimilés	104	57
Passifs financiers courants portant intérêts à court terme dès l'origine	511	307
Total des passifs financiers courants portant intérêts (< 1 an)	916	1 435
Total des passifs financiers portant intérêts	3 175	2 730

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2012	3 175
Augmentation des emprunts	11
Intérêts courus	(3)
Diminution des emprunts	(151)
Variations des financements court-terme	(191)
Variations de périmètre	(17)
Ecart de change	(13)
Reclassements & autres	(81)
Au 31.12.2013	2 730

PRINCIPAUX EMPRUNTS A LONG TERME A L'ORIGINE

- Emission le 9 février 2012 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain pour 1,2 milliard de dollars US dont :
 - Tranche A : 155 millions de dollars US à 7 ans (échéance février 2019) coupon taux fixe de 3,70%
 - Tranche B : 540 millions de dollars US à 10 ans (échéance février 2022) coupon taux fixe de 4,28%
 - Tranche C : 505 millions de dollars US à 12 ans (échéance février 2024) coupon taux fixe de 4,43%

Les tranches B et C respectivement à 10 et 12 ans ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt en dollars US (swap à taux variable sur le Libor US 6 mois). La tranche A a été maintenue à taux fixe.

Cette émission initialement à taux fixe ressort en 2013 à 2,47 % après prise en compte des instruments dérivés de taux d'intérêt.

- Emprunt obligataire Safran de 750 millions d'euros à 5 ans émis le 26 novembre 2009 (échéance 26 novembre 2014) auprès d'investisseurs français et internationaux. Cet emprunt a été souscrit initialement à un taux fixe de 4,0 % et ressort en 2013 à 3,31 % après prise en compte des instruments dérivés de taux d'intérêt.
- Emprunts Banque Européenne d'Investissement (BEI) de 263 millions d'euros (300 millions d'euros au 31 décembre 2012) à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 0,73% et ayant un amortissement linéaire semestriel à compter du 17 décembre 2013 avec échéance finale 17 décembre 2020.
- Financement Épargne Salariale dans le cadre du PEG de 418 millions d'euros (430 millions d'euros au 31 décembre 2012).
L'échéance maximum est de 5 ans et la part à moins d'un an représente 293 millions d'euros. Le taux de rémunération défini annuellement indexé sur le taux BTAN 5 ans est de 1,62 % pour 2013 (contre 3,56 % en 2012).
À titre indicatif le taux de rémunération retenu pour 2014 est de 1,87%. Ce financement a fait l'objet d'un swap de taux payeur fixe / receveur variable pour un montant de 75 millions d'euros qui a été mis en place afin de fixer fin 2012 le taux d'intérêt sur un horizon de 4 ans. Ce swap a été débouclé au premier semestre 2013.
- Crédit-bail immobilier Messier Bugatti Dowty USA Inc. à taux fixe de 5,2 % a été payé en totalité en juillet 2013 [38 millions de dollars US (29 millions d'euros) au 31 décembre 2012].
- Crédit-bail immobilier Turbomeca de 45 millions d'euros (50 millions d'euros au 31 décembre 2012) à taux fixe 4,7 %, dont 5 millions d'euros à moins d'un an. Échéance finale novembre 2021.
- Crédit-bail immobilier Sagem de 42 millions d'euros (47 millions d'euros au 31 décembre 2012) à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois. Échéance finale janvier 2022.

Les autres emprunts à long moyen terme sont constitués de montants unitaires non significatifs.

PRINCIPAUX EMPRUNTS A COURT TERME

- Billets de trésorerie : 250 millions d'euros (407 millions d'euros au 31 décembre 2012).
Ce montant regroupe plusieurs tirages aux conditions de marché sur des échéances à moins d'un an.
- Comptes courants financiers des filiales non consolidées : 31 millions d'euros (33 millions d'euros au 31 décembre 2012). Rémunération indexée sur les taux Euribor.

Les autres dettes à court terme sont constituées de montants unitaires non significatifs.

ANALYSE GLOBALE PAR ECHEANCES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Échéances en :		
N + 1	916	1 435
N + 2 à N + 5	1 139	340
Au-delà de 5 ans	1 120	955
Total	3 175	2 730

La répartition des emprunts par devise s'analyse comme suit :

<i>(en millions)</i>	31.12.2012		31.12.2013	
	devises	euros	devises	euros
EUR	2 119	2 119	1 864	1 864
USD	1 354	1 026	1 189	862
CAD	1	-	-	-
GBP	3	4	-	-
Autres	NA	26	NA	4
Total		3 175		2 730

Décomposition globale taux fixe et variable, avant couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total		non courant				courant			
	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012		31.12.2013		31.12.2012		31.12.2013	
	Base	Base	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	1 873	1 690	1 774	4,16%	898	4,29%	99	3,38%	792	3,91%
Taux variable	1 302	1 040	485	2,08%	397	1,21%	817	1,54%	643	0,94%
Total	3 175	2 730	2 259	3,71%	1 295	3,34%	916	1,74%	1 435	2,58%

Décomposition globale taux fixe et variable, après couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total		non courant				courant			
	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012		31.12.2013		31.12.2012		31.12.2013	
	Base	Base	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	1 045	970	946	3,26%	178	4,02%	99	3,38%	792	3,26%
Taux variable	2 130	1 760	1 313	2,38%	1 117	1,90%	817	1,54%	643	0,94%
Total	3 175	2 730	2 259	2,75%	1 295	2,19%	916	1,74%	1 435	2,22%

La position financière nette du Groupe s'établit de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	2 193	1 672
Passifs financiers portant intérêts (B)	3 175	2 730
Juste valeur des instruments dérivés de taux en couverture de la dette (C)	50	(31)
Total (A) - (B) + (C)	(932)	(1 089)

L'émission du 9 février 2012 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP) pour 1,2 milliard de dollars américains a été conservée en dollars américains et n'a donc pas fait l'objet d'un swap de change. La variation de la contrevaletur euros de cette émission a eu un impact positif de 39 millions d'euros dans la position financière nette du Groupe au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il faut noter que la position financière nette au 31 décembre 2013, comme au 31 décembre 2012, n'inclut pas les trois lignes de cession de créances clients sans recours :

- CFM Inc. :
 - Ligne confirmée de 200 millions de dollars US à 24 mois (avec renouvellement automatique par période de 12 mois à l'issue des 24 premiers mois) consentie en octobre 2009 par General Electric Capital Corp., et renouvelée en octobre 2013 à l'identique, pour une durée maximale de 4 ans. Cette ligne est utilisée au 31 décembre 2013 à hauteur de

124 millions de dollars US (soit 62 millions de dollars US à 50 %) ; (et au 31 décembre 2012 à hauteur de 105 millions de dollars US soit 52,5 millions de dollars US à 50%),

- Ligne confirmée de 1 000 millions de dollars US à 364 jours renouvelée en décembre 2013 par un pool de 10 banques coordonné par Royal Bank of Scotland (1 500 millions de dollars US en 2012), utilisée au 31 décembre 2013 à hauteur de 998 millions de dollars US (soit 499 millions de dollars US à 50 %) contre 1 498 millions de dollars US (soit 749 millions de dollars US à 50 %) au 31 décembre 2012.
- CFM SA :
- Ligne confirmée d'un équivalent en dollars US de 110 millions d'euros à 24 mois consentie en juillet 2010 (avec renouvellement automatique par période de 12 mois à l'issue des 24 premiers mois) par Medio factoring (Groupe Intesa San Paolo) utilisée 31 décembre 2013 à hauteur de 55 millions de dollars US (soit 27,5 millions de dollars US à 50 %) contre 48 millions de dollars US (soit 24 millions de dollars US à 50 %) au 31 décembre 2012.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Position Financière Nette	(932)	(1 089)
Capitaux Propres	5 997 *	6 814
Gearing	15,54%	15,98%

* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective d'IAS 19 révisée "Avantages du personnel" (cf. note 3)

Note 24 - Fournisseurs et autres créditeurs

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecart de change	Reclassements	31.12.2013
Dettes opérationnelles	7 787	183	18	(40)	3	7 951
Clients créditeurs	1 182	(57)	-	-	-	1 125
Clients, avances et acomptes	3 509	(6)	2	(5)	-	3 500
Dettes fournisseurs	2 021	139	20	(31)	2	2 151
Compte courant d'exploitation	3	10	(6)	-	1	8
Dettes sociales	1 072	97	2	(4)	-	1 167
Autres dettes	980	(1)	5	(9)	(6)	969
Concours de l'Etat - redevances à payer	19	(1)	-	-	-	18
Etat-autres impôts à payer	180	8	-	(2)	-	186
Produits constatés d'avance	617	(2)	4	(4)	-	615
Autres	164	(6)	1	(3)	(6)	150
Total	8 767	182	23	(49)	(3)	8 920

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et ont une échéance à moins d'un an.

Les produits constatés d'avance concernent principalement du chiffre d'affaires à l'avancement et du différé de chiffre d'affaires.

Les échéances de ces éléments sont :

<i>(en millions d'euros)</i>	< 12 mois	> 12 mois
Dettes opérationnelles	7 498	453
Autres dettes	823	146
Total	8 321	599

Note 25 - Autres passifs financiers courants et non courants

	31.12.2012	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecart de change	Reclassements	31.12.2013
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	93	48	-	1	-	142
Dettes sur acquisition de titres *	14	28	-	-	-	42
Total	107	76	-	1	-	184
non courant	81					120
courant	26					64

* dont +27 M€ au titre de la participation au fonds "Aerofund III", correspondant à la partie non libérée (cf note 13)

Note 26 - Synthèse des passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

au 31.12.2012	Valeur au bilan		
	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Dettes soumises à des conditions particulières	670		670
Passifs financiers non courants portant intérêts	2 259		2 259
Passifs financiers courants portant intérêts	916		916
Dettes fournisseurs	2 021		2 021
Dettes sur acquisition de titres	14	-	14
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	93		93
Comptes courants d'exploitation	3		3
Dérivés passifs non courants		12	12
Dérivés passifs courants		213	213
Total passifs financiers	5 976	225	6 201

au 31.12.2013	Valeur au bilan		
	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Dettes soumises à des conditions particulières	670		670
Passifs financiers non courants portant intérêts	1 295		1 295
Passifs financiers courants portant intérêts	1 435		1 435
Dettes fournisseurs	2 151		2 151
Dettes sur acquisition de titres	42	-	42
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	142		142
Comptes courants d'exploitation	8		8
Dérivés passifs non courants		36	36
Dérivés passifs courants		150	150
Total passifs financiers	5 743	186	5 929

La juste valeur des passifs financiers est déterminée en considérant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque passif et en les actualisant aux conditions de marché en date de clôture, à l'exception des dettes soumises à des conditions particulières pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable compte tenu de l'incertitude portant sur les montants à rembourser et leurs dates de remboursement.

En 2013 comme en 2012, la juste valeur des passifs financiers est proche de la valeur nette comptable sauf pour les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2012		2013	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Dettes soumises à des conditions particulières	670	N/A	670	N/A
Passifs financiers portant intérêts (1)	3 175	3 287	2 730	2 766

(1) La juste valeur relève du niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur (cf. note 18).

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur décrite dans la note 18 pour déterminer le niveau de classement des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 décembre 2012, le Groupe détient les passifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dérivés passifs	-	225	-	225
Total	-	225	-	225

Au 31 décembre 2013, le Groupe détient les passifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dérivés passifs	-	186	-	186
Total	-	186	-	186

Sur l'exercice 2013, comme en 2012, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

COMPENSATION DES PASSIFS FINANCIERS ET DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31.12.2012	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant Net
<i>(en millions d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
Dérivés passifs	225	-	225	218	7

(1) cf note 27

Au 31.12.2013	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant Net
<i>(en millions d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
Dérivés passifs	186	-	186	179	7

(1) cf note 27

Les tableaux ci-dessus présentent les passifs financiers concernés par un accord de compensation avec des actifs financiers.

Au 31 décembre 2013, comme au 31 décembre 2012, le Groupe n'opère pas de compensation de passifs financiers et d'actifs financiers au bilan, les conditions prévues par la norme IAS 32 n'étant pas réunies. En effet, les conventions-cadres, qui régissent la souscription des dérivés de gré à gré avec les contreparties bancaires, prévoient un droit à compenser uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des parties au contrat.

Les montants soumis à un accord de compensation mais non compensés sont constitués d'une partie des dérivés actifs détenus par le Groupe dans la mesure où la compensation ne peut s'opérer qu'au niveau de chaque contrepartie.

Note 27 - Gestion des risques de marché et dérivés

Les risques de marché principaux auxquels le Groupe est soumis sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque sur les matières premières cotées, le risque sur le marché des actions, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

La valeur comptable des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de marché est présentée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012		31.12.2013	
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
Gestion du risque de taux d'intérêt	62	(12)	10	(41)
Swaps payeurs taux fixe	-	(12)	-	(5)
Swaps payeurs taux variable	62	-	10	(36)
Gestion du risque de change	585	(210)	852	(134)
Swaps de change	-	-	-	-
Achats et ventes à terme de devises	311	(118)	652	(56)
Options de change	274	(92)	200	(78)
Gestion du risque de matières premières	-	(3)	2	(11)
Achat à terme de matières premières	-	(3)	2	(11)
Total	647	(225)	864	(186)

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

La majorité du chiffre d'affaires des activités Propulsion et Equipements aéronautiques est libellée en dollar US, monnaie qui constitue le référentiel quasi unique du secteur aéronautique civil. L'excédent net annuel des recettes sur les dépenses pour ces activités s'est élevé à 5,6 milliards de dollars US en 2013 (contre 5,0 milliards de dollars US en 2012).

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture (décrite ci-après) dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire défavorable.

POLITIQUE DE COUVERTURE

La politique de gestion du risque de change définie par Safran SA pour l'essentiel de ses filiales repose sur deux principes :

- Protéger la performance économique des fluctuations aléatoires du dollar US;
- Optimiser la qualité des couvertures chaque fois que possible, sans qu'à aucun moment le premier principe ne soit remis en cause.

La protection de la performance économique nécessite que soient définis une parité minimum du dollar US et un horizon sur lequel s'applique cette protection. La parité minimum correspond à un cours du dollar permettant à Safran de tenir ses objectifs de résultat opérationnel. C'est ainsi que des couvertures ont été engagées sur un horizon de quatre ans.

METHODE DE GESTION

La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers visant à ne pas descendre en deçà d'une parité plancher de référence.

Dans le cadre des actions de constitution du portefeuille d'instruments de couverture, les principaux produits utilisés sont les ventes à terme, les accumulateurs et les achats d'options (Call Euro / Put USD).

Des actions d'optimisation sont également mises en œuvre en vue d'améliorer la parité plancher. Ces actions sont toujours conduites dans un souci de préservation de la performance économique du Groupe. Elles s'appuient sur des produits permettant éventuellement de bénéficier d'une amélioration partielle des parités sous-jacentes, sans remettre pour autant en cause la parité plancher d'origine.

Les produits sous-tendant cette stratégie sont essentiellement des achats à terme, des accumulateurs et des achats et ventes d'options (Call USD / Put Euro).

DERIVES DE CHANGE

Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

	31.12.2012				31.12.2013			
	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans
<i>(en millions de devises)</i>								
Contrat forward	193				596			
Position vendeuse de USD	157	13 323	5 764	7 559	620	12 348	8 317	4 031
<i>Dont contre EUR</i>	<i>157</i>	<i>12 979</i>	<i>5 560</i>	<i>7 419</i>	<i>593</i>	<i>11 855</i>	<i>8 091</i>	<i>3 764</i>
Position acheteuse de USD	28	(700)	(250)	(450)	(31)	(2 808)	(2 631)	(177)
<i>Dont contre EUR</i>	<i>28</i>	<i>(700)</i>	<i>(250)</i>	<i>(450)</i>	<i>(31)</i>	<i>(2 808)</i>	<i>(2 631)</i>	<i>(177)</i>
Position vendeuse de CAD contre CHF	5	81	81	-	4	6	6	-
Position vendeuse de GBP contre EUR	-	-	-	-	1	75	75	-
Position acheteuse de EUR contre CHF	(7)	(78)	(28)	(50)	(3)	(56)	(32)	(24)
Position acheteuse de PLN contre EUR	2	(225)	(85)	(140)	1	(210)	(70)	(140)
Position acheteuse de MXN contre USD	8	(4 135)	(1 395)	(2 740)	4	(5 040)	(1 540)	(3 500)
Options de change	182				122			
Achat Put USD	75	2 750	2 350	400	82	8 000	7 900	100
Vente Put USD	(19)	(1 200)	(1 200)	-	(3)	(400)	(400)	-
Vente Call USD	(60)	9 607	5 224	4 383	(75)	18 083	15 583	2 500
Achat Call USD	5	(350)	(350)	-	2	(1 983)	(1 983)	-
Achat Put EUR					1	45	45	-
Vente Call EUR					-	90	90	-
Accumulateurs Vendeurs de USD (2)	167	9 020	2 778	6 242	110	5 299	4 181	1 118
Accumulateurs Acheteurs de USD (2)	13	(1 132)	(965)	(167)	-	(751)	(751)	-
Accumulateurs Vendeurs de GBP (2)	3	219	219	-	-	-	-	-
Accumulateurs Vendeurs de CAD (2)	(2)	341	-	341	5	73	73	-
Total	375				718			

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros ; les montants notionnels sont exprimés en millions de devises.

(2) Les montants notionnels des accumulateurs représentent les montants accumulables maximum jusqu'au dénouement des instruments.

L'évolution de juste valeur de 343 millions d'euros entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 se décompose entre 438 millions d'euros de variation de juste valeur des instruments dérivés de change non dénoués au 31 décembre 2013 et (95) millions d'euros de primes reçues.

Au regard des contraintes comptables liées à l'application de la norme IAS 39, le Groupe a décidé de ne pas appliquer la comptabilité de couverture et de comptabiliser en résultat financier la totalité de la variation de la juste valeur de ses dérivés. Ainsi la variation de juste valeur des dérivés non dénoués à la clôture (438 millions d'euros) est inscrite en résultat financier de la période : 374 millions d'euros en « perte ou gain lié aux dérivés de couverture de change » correspondant aux dérivés en couverture du chiffre d'affaires net des achats futurs, 24 millions d'euros en « gain ou perte de change » correspondant aux dérivés affectés à la couverture des positions bilantielles et 40 millions d'euros en « gain ou perte de change » correspondant aux primes échues sur la période.

Parallèlement, afin de traduire les effets économiques de sa politique de couverture contre le risque de change, le Groupe établit des comptes ajustés dans lesquels les résultats des opérations de couverture sont présentés sur les mêmes périodes que ceux des flux couverts (cf. préambule).

Pour mémoire, le Groupe a initié sur le premier semestre 2012 une couverture partielle de ses activités américaines sous la forme d'une couverture d'investissement net en utilisant l'émission de billets non garantis sur le marché privé américain réalisée le 9 février 2012 (cf note 23).

EXPOSITION ET SENSIBILITE AU RISQUE DE CHANGE

L'exposition des instruments financiers figurant au bilan du Groupe au risque de change EUR/USD se résume comme suit :

<i>(en millions d'USD)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Total actifs hors dérivés	1 298	1 527
Total passifs hors dérivés	(2 309)	(2 215)
Dérivés de couverture de positions bilantielles *	(170)	(369)
Exposition nette après prise en compte des dérivés de couverture de positions bilantielles	(1 181)	(1 057)

* Présentés en montant notionnel

Les actifs et passifs hors dérivés sont essentiellement constitués des créances et des dettes d'exploitation libellées en USD dans les bilans des sociétés du Groupe ayant l'euro pour monnaie fonctionnelle et de l'émission par Safran de billets non garantis sur le marché privé américain pour 1,2 milliard de dollars US.

A cette exposition nette s'ajoutent les dérivés de change EUR/USD de couverture du chiffre d'affaires net des achats futurs qui ont une juste valeur de 890 millions de dollar US pour une juste valeur globale des dérivés de change EUR/USD de 916 millions de dollar US au 31 décembre 2013 (respectivement 417 millions de dollar US et 418 millions de dollar US au 31 décembre 2012).

La sensibilité des instruments financiers à une variation de +/- 5 % du cours de change EUR/ USD est la suivante :

<i>Impact sur les positions du bilan (en millions d'euros)</i>	31.12.2012		31.12.2013	
	USD		USD	
Cours de clôture	1,32		1,38	
Hypothèses de variation du cours euro/dollar	-5%	+5%	-5%	+5%
Cours euro/dollar utilisé pour l'étude de sensibilité	1,25	1,39	1,31	1,45
Impact avec contrepartie en résultat (avant impôt)	(615)	463	(377)	274
Impact avec contrepartie en capitaux propres (avant impôt)	(50)	45	(44)	40

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- un risque de juste valeur lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché de ces actifs et passifs
- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat du Groupe

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques, en utilisant au besoin des instruments financiers propres au marché des taux (swap de taux d'intérêt, options...).

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET EURO

L'émission obligataire qui avait été variabilisée avec des swaps de taux payeur variable / receveur fixe pour un montant total de 750 millions d'euros, a été refixée dans son intégralité au cours de l'année 2011. Il en résulte qu'aux swaps de taux payeur variable / receveur fixe, d'échéances résiduelles de 1 à 3 ans pour un montant de 750 millions d'euros, ont été ajoutés des swaps de taux inverses de même maturité résiduelle, payeur fixe / receveur variable pour un montant de 750 millions d'euros. Les swaps de taux qui avaient une échéance résiduelle à un an sont arrivés à expiration en 2012. Leur montant notionnel dans chacun des deux sens était de 250 millions d'euros.

Les variations de juste valeur opposées des anciens et des nouveaux swaps sont comptabilisées dans la ligne « perte ou gain lié aux instruments financiers de couverture de taux d'intérêt et de matières premières » du résultat financier.

En 2012, un swap de taux payeur fixe / receveur variable pour un montant de 75 millions d'euros, à échéance décembre 2016, a été mis en place afin de fixer à compter du 1^{er} janvier 2013 le taux d'intérêt d'une partie du financement de l'Epargne Salariale dans le cadre du PEG. Ce swap a été débouclé au premier semestre 2013.

(en millions d'euros)	31.12.2012				31.12.2013			
	Juste valeur	Montant notionnel (€)	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel (€)	< 1 an	de 1 à 5 ans
Swaps de taux								
Payeur variable	22	500	-	500	10	500	500	-
Payeur fixe	(12)	575	-	575	(5)	500	500	-
Total	10				5			

Exposition au risque de taux d'intérêt euro avant et après prise en compte des dérivés :

(en millions d'euros)	31.12.2012		Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Passifs financiers portant intérêts	24	793	824	478	848	1 271		
Autres actifs financiers	-	99	1	68	1	167		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33	1 828	-	-	33	1 828		
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	(9)	(1 134)	823	410	814	(724)		
Dérivés *	-	-	75	(75)	75	(75)		
Exposition nette après prise en compte des dérivés	(9)	(1 134)	898	335	889	(799)		

* présentés en montant notionnel

31.12.2013	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'euros)</i>						
Passifs financiers portant intérêts	777	625	65	397	842	1 022
Autres actifs financiers	-	99	1	73	1	172
Trésorerie et équivalents de trésorerie	136	1 134	-	-	136	1 134
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	641	(608)	64	324	705	(284)
Dérivés *	-	-	-	-	-	-
Exposition nette après prise en compte des dérivés	641	(608)	64	324	705	(284)

* présentés en montant notionnel

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET USD

L'émission du 9 février 2012 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP) pour 1,2 milliard de dollars américains a été partiellement variabilisée. Ainsi, dès l'origine, des swaps de taux payeur variable/receveur fixe en dollars américains ont été mis en place sur les deux tranches à 10 et 12 ans pour respectivement 540 millions de dollars américains et 505 millions de dollars. La tranche à 7 ans de 155 millions de dollars a été maintenue à taux fixe.

Ces swaps font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur.

	31.12.2012				31.12.2013				
	Juste valeur	Montant notionnel USD	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel USD	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>									
Swaps de taux dollars US									
Payeur variable couverture de juste valeur	40	1 045	-	1 045	(36)	1 045	-	-	1 045
Payeur fixe couverture juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	40				(36)				

Dans le cadre de cette couverture, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert enregistrées en résultat financier sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	40	(76)
Variation de juste valeur de l'élément couvert	(40)	75
Impact en résultat net des couvertures de juste valeur de taux d'intérêt	-	(1)

Exposition au risque de taux d'intérêt USD avant et après prise en compte des dérivés :

31.12.2012	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'USD)</i>						
Passifs financiers portant intérêts	65	28	1 251	10	1 316	38
Autres actifs financiers	34	55	1	3	35	58
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62	134	-	-	62	134
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	(31)	(161)	1 250	7	1 219	(154)
Dérivés *	-	-	(1 045)	1 045	(1 045)	1 045
Exposition nette après prise en compte des dérivés	(31)	(161)	205	1 052	174	891

* présentés en montant notionnel

31.12.2013	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'USD)</i>						
Passifs financiers portant intérêts	18	24	1 147	-	1 165	24
Autres actifs financiers	39	75	-	2	39	77
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96	355	-	-	96	355
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	(117)	(406)	1 147	(2)	1 030	(408)
Dérivés *	-	-	(1 045)	1 045	(1 045)	1 045
Exposition nette après prise en compte des dérivés	(117)	(406)	102	1 043	(15)	637

* présentés en montant notionnel

SENSIBILITE AU RISQUE DE TAUX D'INTERET

La sensibilité globale des expositions nettes au risque de taux d'intérêt euro et au risque de taux d'intérêt USD, après prise en compte des dérivés, est présentée ci-dessous :

	31.12.2012	31.12.2013
<i>Impact de la variation des taux d'intérêt (en millions d'euros)</i>		
Hypothèses de variation des taux d'intérêt	+1%	+1%
Impact en résultat (avant impôt)	1	(2)
Impact en capitaux propres (avant impôt)	-	-

GESTION DU RISQUE MATIERES PREMIERES

Depuis 2009, une politique de couverture de l'exposition du Groupe aux variations du prix de certaines matières premières cotées (Nickel, Platine) a été mise en place. La couverture du pétrole a été incorporée à la politique en 2012 et celle de l'or en 2013. L'objectif de la politique est de protéger la performance économique du Groupe des fluctuations des cours des matières premières.

Ces couvertures, qui visent à réduire les facteurs d'incertitude, ont été engagées sur un horizon de 5 à 6 ans. L'instrument financier utilisé est l'achat à terme de matières premières sur le London Metal Exchange (LME).

Ces achats à terme sont affectés aux flux hautement probables des sociétés du Groupe générés par les achats de pièces semi-finies ayant une forte composante matières premières. Ces flux sont déterminés à partir du carnet de commandes et des prévisions budgétaires.

Les contrats d'achat à terme de nickel au 31 décembre 2013 représentent un montant notionnel de 3 671 tonnes (2 783 tonnes au 31 décembre 2012) dont 975 ont une maturité inférieure à un an (755 au 31 décembre 2012) et 2 696 entre un et cinq ans (2 028 au 31 décembre 2012).

Les contrats d'achat à terme de platine au 31 décembre 2013 représentent un montant notionnel de 5 808 onces (7 068 onces au 31 décembre 2012) dont 1 692 ont une maturité inférieure à un an (1 260 au 31 décembre 2012) et 4 116 entre un et cinq ans (5 808 au 31 décembre 2012).

Les contrats d'achat à terme de pétrole au 31 décembre 2013 représentent un montant notionnel de 718 000 barils (532 000 au 31 décembre 2012) dont 67 000 ont une maturité inférieure à un an (33 000 au 31 décembre 2012), 651 000 entre un et cinq ans (350 000 au 31 décembre 2012) et rien au delà de 5 ans (149 000 au 31 décembre 2012).

Il n'y a pas de contrat d'achat à terme d'or au 31 décembre 2013 .

La juste valeur de ces instruments est de (9) millions d'euros au 31 décembre 2013. Au regard des difficultés à documenter une relation de couverture entre ces dérivés et des achats de produits semi-finis incluant d'autres éléments que les matières premières couvertes, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations de couverture du risque matières comme ne relevant pas de la

comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ces dérivés.

GESTION DU RISQUE DE MARCHE ACTION

L'exposition de Safran au risque de fluctuation des cours de bourse porte sur les titres Embraer et Myriad, seuls titres cotés.

Une variation défavorable de 5% du cours de ces titres aurait une incidence négative nette avant impôt sur les capitaux propres de (3) millions d'euros ((3) millions d'euros au 31 décembre 2012).

GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de contrepartie sont les suivantes :

- les placements financiers temporaires,
- les instruments dérivés,
- les comptes clients,
- les garanties financières accordées aux clients.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul but de réduire son exposition globale aux risques de change, de taux et de matières premières résultant de ses opérations courantes. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur diversité géographique.

L'échéancier des créances clients et autres débiteurs est donné en note 16.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : l'ensemble des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placé auprès de ou financé par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement, courant et prévisionnel, du Groupe, et assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

L'existence de lignes de liquidité non utilisées rend le Groupe peu sensible au risque de liquidité.

Le financement B.E.I. mis en place en 2010 (voir note 23) est soumis à des covenants financiers.

Il s'agit des deux ratios-limites suivants :

- Dette nette/EBITDA < 2,5
- Dette nette/fonds propres < 1

Les sources de liquidités confirmées et non utilisées au 31 décembre 2013 s'élèvent à 2 550 millions d'euros ; elles sont composées de 2 lignes de crédits syndiqués de 1 600 millions d'euros et 950 millions d'euros d'échéance respective décembre 2015 et octobre 2016. Ces deux lignes sont soumises au covenant financier suivant « Dette nette/EBITDA < 2,5 ».

Ce covenant financier s'applique également à l'émission de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP) (voir note 23).

Les définitions des termes « Dette nette », « EBITDA » et « Fonds propres » s'appliquant aux financements BEI, à l'émission de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain et aux lignes de crédits syndiquées sont les suivantes :

- Dette nette : dettes financières (hors dettes soumises à des conditions particulières) diminuées des valeurs mobilières de placement et disponibilités,
- EBITDA : somme du résultat opérationnel et des dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif (cet agrégat est calculé sur les données ajustées),
- Fonds propres : les fonds propres sont les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires.

Note 28 - Participation dans des co-entreprises

Le Groupe détient des participations comptabilisées par intégration proportionnelle (dont la contribution est comptabilisée à chaque ligne des états financiers) dans les sociétés suivantes :

- CFM International Inc. et CFM International SA : coordination du programme moteur CFM56 avec General Electric et sa commercialisation,
- Shannon Engine Support Ltd : location aux compagnies aériennes de moteurs, modules, équipements et outillages CFM 56,
- Famat : fabrication de carters de grandes dimensions en sous-traitance de Snecma et de General Electric,
- Europropulsion : études, développements, essais et fabrication d'ensemble propulsifs à propergol solide,
- ULIS : fabrication de détecteurs infrarouges non refroidis,
- SOFRADIR : fabrication de détecteurs infrarouges refroidis,
- SEMMB : fabrication de sièges éjectables,
- Matis : fabrication de câblages aéronautiques,
- CFan : production des aubes de soufflante larges cordes pour moteurs de forte puissance,
- Hydrep : réparation de trains d'atterrissage pour avions régionaux et avions d'affaires,
- A-Pro : réparation de trains d'atterrissage pour avions régionaux et avions d'affaires,
- CFM Materials LP : négoce de pièces d'occasion de CFM56,
- Regulus : propulsion spatiale,
- Roxel SAS : holding,
- Roxel France SA : motoriste de missiles tactiques,
- Roxel Ltd : motoriste de missiles tactiques,
- Propulsion Technologies International : réparation et maintenance de moteurs,
- EIMASS : identification.

La part du Groupe dans les différents agrégats financiers de ces co-entreprises, qui est incluse dans les états financiers consolidés, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Actifs courants	522	557
Actifs non courants	354	301
Passifs courants	459	461
Passifs non courants	38	30
Produits opérationnels	545	508
Charges opérationnelles	(459)	(434)
Résultat financier	(2)	(1)
Charge d'impôts	(15)	(24)
Résultat net	70	51
Flux liés aux activités opérationnelles (1)	42	76
Flux liés aux activités d'investissement	(32)	(6)
Flux liés aux activités de financement (1)	(37)	(46)

(1) cf. note 23 - programmes cession de créances commerciales chez CFM Inc.

Note 29 - Parties liées

Le Groupe a retenu, conformément à IAS 24, les parties liées suivantes : actionnaires de Safran (Etat français inclus), sociétés dans lesquelles ces actionnaires détiennent des participations, les sociétés en intégration proportionnelle ou en mise en équivalence, et les dirigeants.

Les relations avec les sociétés mises en équivalence ne sont pas significatives sur 2012 et 2013. Elles ne sont donc pas incluses dans le tableau ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Ventes aux parties liées	3 577	3 646
Achats auprès des parties liées	(199)	(172)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Créances sur les parties liées	1 567	1 647
Dettes envers les parties liées	1 851	1 770

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Garanties données aux parties liées (engagements hors bilan) (1)	954	1 456

(1) cf note 30

Les transactions avec les parties liées concernent principalement la livraison de produits aéronautiques à Airbus et à la Direction Générale de l'Armement.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et les membres de la direction générale ainsi que toute autre personne ayant le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie du Groupe et ayant un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement le Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012*	31.12.2013
Avantages à court terme (1)	11,1	9,7
Avantages postérieurs à l'emploi	1,3	10,0
Autres avantages long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Avantages en capital	-	-

* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective d'IAS19 révisée "Avantages du personnel" (cf.note3)

(1) Rémunérations, charges sociales patronales, jetons de présence et indemnités le cas échéant.

Les rémunérations et avantages de toute nature, alloués aux membres du conseil de surveillance/conseil d'administration et membres du directoire/direction générale sont fournis en base brute et comprennent les charges de rémunération fixe de l'exercice ainsi que la provision de la part variable qui sera versée l'année suivante.

Le montant global des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi au titre des dirigeants s'élève à 11,4 millions d'euros au 31 décembre 2013 et à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2012.

RELATIONS ENTRE SAFRAN ET SES FILIALES

Les principaux flux financiers entre la société Safran et ses filiales concernent les éléments suivants :

- Une centralisation de trésorerie est effectuée au niveau du groupe Safran : en conséquence des conventions de trésorerie existent entre Safran et chacune des sociétés du Groupe pour régir les relations d'avances et de placements.
- Une politique de gestion du risque de change est également assurée de manière centralisée par la société de tête pour l'ensemble du groupe Safran : elle vise à protéger la performance économique des filiales opérationnelles des fluctuations aléatoires des devises (essentiellement US dollar) et à optimiser la qualité des couvertures mises en place par l'intermédiaire d'un portefeuille d'instruments de couverture.
- Une politique de gestion du risque matières premières est assurée de manière centralisée sur le même mode que la politique de gestion du risque de change. Elle vise à réduire les facteurs d'incertitude sur la performance économique des filiales opérationnelles liés à la volatilité des prix des matières (nickel, platine essentiellement).
- En France, conformément aux dispositions de l'article 223A du Code général des impôts, Safran s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle due au titre du Groupe formé par elle-même et les filiales intégrées fiscalement.
En application de la convention d'intégration fiscale en France, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à Safran, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe.
- En ce qui concerne les prestations fournies par la holding au bénéfice de ses filiales, elles sont facturées généralement aux bénéficiaires sur la base de contrats d'assistance.

Note 30 - Engagements hors bilan

AVALS, CAUTIONS ET AUTRES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS LIES A L'ACTIVITE COURANTE

Les différents engagements donnés représentent :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012 *	31.12.2013
Engagements sociaux	73	28
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	318	315
Engagements donnés vis-à-vis de tiers	1 415	2 420
Engagements donnés vis-à-vis des douanes	77	79
Garanties de passif données (1)	21	11
Autres engagements	204	148
Total	2 108	3 001

* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (cf. note 3)

(1) Garanties de passif dont le montant est contractuellement déterminé ou déterminable

Les engagements vis à vis de tiers sont majoritairement constitués de garanties octroyées par Safran ou ses filiales en faveur de tiers (clients/donneurs d'ordre, essentiellement les avionneurs), dans

lesquelles Safran ou ses filiales se portent garant, conjoint et solidaire, de la bonne exécution par leurs filiales respectives de leurs engagements contractuels, pris sur des programmes d'étude, conception, développement, fabrication, commercialisation et support des produits desdites filiales. Ces garanties sont en général consenties pour la durée du programme concerné, avec un montant d'engagement plafonné.

L'augmentation des engagements vis-à-vis de tiers au cours de l'exercice 2013 correspondant principalement aux garanties accordées aux avionneurs par Snecma dans le cadre des contrats de fourniture des moteurs Leap.

La part de ces engagements vis à vis d'Airbus fait par ailleurs partie du montant de « garanties données aux parties liées » figurant dans la note 29 « Parties liées ».

En termes d'engagements reçus, le groupe Safran constate :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	11	11
Garanties de bonne fin	28	33
Avals, cautions reçus	52	47
Garanties de passif reçues (1)	12	10
Autres engagements reçus	5	3
Total	108	104

(1) Les montants de garanties de passif reçues au 31 décembre 2013 n'incluent pas les garanties reçues dans le cadre de l'acquisition de SME, décrites ci-après.

Garanties reçues de SNPE :

Le contrat de cession d'actions, prévoit que SNPE accorde à Safran une garantie spécifique, d'une durée de 30 à 40 ans, relative aux passifs environnementaux résultant de l'exploitation passée sur 8 sites. Le plafond de cette garantie s'élève à 240 millions d'euros pendant 15 ans et à 200 millions d'euros ensuite et 10% des coûts resteront à la charge de Safran. Il est prévu une sous-limite de garantie spécifique au titre des dépollutions en cours d'activité qui est de 91 millions d'euros incluant une sous-limite de garantie spécifique au titre des pollutions liées à l'utilisation de perchlorates (d'ammonium et de sodium), à traiter dans le cadre du « Plan Perchlorate » qui est de 40 millions d'euros. Safran prendra en charge 10% des coûts des dépollutions et 50% des coûts du Plan Perchlorate. Ce plan a été défini conjointement entre Safran et SNPE dans les 18 mois suivant la date d'acquisition afin de définir, réduire et/ou confiner les sources de pollution au perchlorate d'ammonium et sa réalisation doit s'effectuer sur 5 ans. Ces garanties accordées par SNPE à Safran sont contre-garanties par l'Etat français à hauteur de 216 millions d'euros. Dans le cadre de l'établissement du bilan d'ouverture et de la détermination de l'écart d'acquisition, des études environnementales ont été menées afin de valoriser ces passifs et passifs éventuels environnementaux, ainsi que les garanties accordées.

Le contrat de cession d'actions prévoit également d'autres garanties accordées par le vendeur avec un plafond de 25 millions d'euros et des limitations dans le temps pouvant aller de 3 à 10 ans selon la nature des garanties.

AUTRES ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Groupe constate des obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2013	Paiements dus par période		
	Total	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme à l'origine	783	705	349	280	76
Obligations en matière de crédit-bail	163	121	15	59	47
Contrats de location simple	257	321	72	163	86
Emprunt obligataire	763	756	756	-	-
Billets non garantis de premier rang en USD	955	841	9	-	832
Total	2 921	2 744	1 201	502	1 041

Le montant des paiements de location dans le résultat de la période est de 129 millions d'euros contre 125 millions d'euros au 31 décembre 2012.

GARANTIES D'ACTIF ET DE PASSIF

A l'occasion d'acquisitions ou de cessions de sociétés, des garanties d'actif ou de passif ont été données ou reçues.

Dans le cadre de l'acquisition de SME, la Convention de Garantie Environnementale accordée par SNPE à Safran (cf. description ci-avant) est mise en œuvre de manière continue au rythme des coûts effectivement encourus au titre des actions de dépollution engagées pour traiter les pollutions résultant de l'exploitation passée.

Au 31 décembre 2013, aucune autre de ces garanties n'est mise en œuvre et ne justifie de provisions dans les comptes consolidés du Groupe.

ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2013, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 312 millions d'euros contre 248 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2013, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations incorporelles ressort à 333 millions d'euros contre 394 millions d'euros au 31 décembre 2012.

GARANTIES FINANCIERES ACCORDEES DANS LE CADRE DE LA VENTE DES PRODUITS DU GROUPE

Ces garanties données génèrent une exposition brute au 31 décembre 2013 de 72 millions de dollars US (72 millions de dollars US au 31 décembre 2012) ; ce montant ne reflète toutefois pas le risque effectif supporté par Safran. En effet, ces obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire des avions obtenus en gage. Ainsi, seul le risque net tel qu'il ressort du modèle d'évaluation est provisionné dans les comptes (cf. note 20).

PASSIFS EVENTUELS LIES A L'ACTIVITE COURANTE

Dans le cadre de leur activité courante, Safran ou certaines de ses filiales et opérations conjointes ou consortiums dont elles sont actionnaires ou membres peuvent faire l'objet de réclamations de la part des clients. Il s'agit le plus souvent de demandes d'indemnisation pour retard d'exécution et/ou pour travaux complémentaires en lien avec la performance et la fiabilité des produits, au-delà des garanties de fonctionnement contractuellement accordées et provisionnées ou intégrées au coût des contrats (cf. notes 2 b) et 20). Dans certains cas, le montant initial de ces réclamations peut s'avérer matériel, sans pour autant que ce montant ne préjuge des coûts éventuels à encourir pour répondre aux besoins des clients. S'agissant de passifs éventuels, aucune provision n'est constituée.

En l'absence d'accord entre les parties, certaines de ces réclamations peuvent déboucher sur des procédures contentieuses qui sont mentionnées dans la note 31, pour les plus significatives.

Note 31 - Litiges

En dehors des éléments ci-dessous, ni Safran ni aucune de ses filiales ne sont ou n'ont été, notamment au cours des 12 derniers mois, parties à des procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales susceptibles d'avoir ou ayant eu récemment une incidence significative sur la situation financière ou la rentabilité de Safran et/ou du Groupe. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque. Safran estime qu'il a passé les provisions adéquates afin de couvrir les risques de litiges généraux ou spécifiques en cours ou éventuels.

- La responsabilité de certaines filiales de Safran est invoquée dans le cadre des procédures civiles et/ou pénales à l'occasion d'accidents aéronautiques. L'indemnisation éventuelle des parties civiles pour la part concernant Safran ou ses filiales est prise en charge par la police d'assurance Groupe.
- Par arrêt en date du 26 mai 2011 la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement du Tribunal de Commerce et condamné Sagem Défense Sécurité à verser 10 millions d'euros de dommages et intérêts à un fournisseur. La décision de la Cour d'Appel étant exécutoire, Sagem Défense Sécurité a réglé le montant global de la condamnation et ajusté le montant de ses provisions à due concurrence. Sagem Défense Sécurité s'est pourvu en cassation.
Par un arrêt en date du 18 septembre 2012, la Cour de Cassation a cassé partiellement la décision de la Cour d'Appel, obligeant ainsi le fournisseur à devoir rembourser 9 millions d'euros à Sagem Défense Sécurité. Le fournisseur a saisi la Cour d'Appel de renvoi. Un accord signé entre les parties en juin 2013 a mis un terme définitif à ce litige dans des conditions jugées satisfaisantes pour Sagem Défense Sécurité.
- La société SME, acquise par Safran auprès de SNPE le 5 avril 2011 dénommée Herakles depuis le 1er mai 2012, s'est vue notifier en juillet 2010, par la préfecture de Haute Garonne, un arrêté de mise en demeure de supprimer les rejets d'ion perchlorate dans les eaux superficielles. Cet arrêté a fait l'objet d'un recours en annulation introduit par Herakles. Herakles s'est désistée de cette procédure, ce dont le Tribunal Administratif de Toulouse a pris acte par ordonnance en date du 2 avril 2013. Un courrier de la préfecture du 14 mars 2011 annonçait qu'un procès-verbal de délit serait dressé pour non-respect de cet arrêté mais à ce jour, Herakles ne dispose d'aucun élément complémentaire sur ce sujet. En liaison avec ces rejets, deux procès-verbaux de contravention pour non séparation des réseaux et non déclaration de pollution et un procès-verbal de délit pour rejet non autorisé de substance nuisible ont été pris à l'encontre d'Herakles.

La Communauté Urbaine de Bordeaux (« CUB ») a assigné Herakles en référé expertise devant le tribunal de Grande Instance de Paris. Par ordonnance du 3 mai 2012, un expert judiciaire a été désigné aux fins de déterminer l'origine et l'impact de la présence de perchlorate d'ammonium dans certaines sources d'eau potable. Des réunions d'expertise se sont tenues au cours desquelles l'expert a demandé communication de nombreux documents aux différentes parties. La procédure suit son cours. A ce stade, la CUB n'a pas communiqué le montant de sa réclamation.

Les accords relatifs à l'acquisition susnommée incluent l'octroi d'une garantie environnementale, de SNPE à Safran. Les termes et conditions de cette garantie prévoient la réalisation par Herakles d'investigations complémentaires et l'adoption d'un plan d'action pour la gestion du perchlorate (cf. note 3) dont le contenu doit être validé par les autorités. La mise en œuvre des

mesures du plan d'action visé ci-dessus devrait influencer de façon positive sur l'ensemble de ces procédures.

- Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels figure l'ex-groupe Snecma, a été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage par un client commun réclamant une somme qui, selon le demandeur, ne saurait être inférieure à 260 millions de dollars US et pour laquelle le groupe d'industriels peut être solidaire à l'égard du demandeur. Cette demande était relative à l'exécution d'anciens contrats réalisés par ces industriels et dans lesquels la participation de l'ex-groupe Snecma était de l'ordre de 10 %. Dans le cadre d'un accord signé entre les parties en juin 2003, le demandeur s'est désisté de l'instance. En novembre 2012, ce dernier a notifié une nouvelle requête en arbitrage sur des fondements similaires à ceux de 2002 pour un montant révisé de 226 millions d'euros. Les industriels contestent fermement cette demande et à ce jour, il n'est pas possible d'évaluer le risque financier éventuel. En conséquence, Safran n'a pas constitué de provision. Cette procédure est toujours en cours.
- Fin 2008, 3 salariés d'une filiale du Groupe ont été mis en examen dans le cadre d'une instruction judiciaire relative à des faits qui auraient consisté dans le versement par la société Sagem SA - entre 2000 et 2003 - de commissions au profit d'intermédiaires locaux à des fins prétendues de corruption d'agents publics de la République du Nigeria dans le but d'obtenir l'attribution du marché des cartes d'identité électroniques de cet Etat. Au cours de cette instruction, la société Safran a été elle-même mise en examen courant février 2009. Selon réquisitoire définitif du 18 janvier 2011, le Procureur de la République de Paris a requis un non-lieu partiel, au bénéfice de la société Safran et de l'un des 3 salariés mis en examen, ainsi que le renvoi des 2 autres salariés devant le Tribunal Correctionnel. Par ordonnance du 28 février 2011, le Juge d'Instruction a décidé le renvoi de la société Safran et de 2 salariés devant le Tribunal Correctionnel, le troisième salarié bénéficiant d'un non-lieu. L'affaire est venue devant le Tribunal Correctionnel de Paris au mois de juin 2012. Par jugement du 5 septembre 2012, ce Tribunal a relaxé les deux salariés poursuivis mais a déclaré que la personne morale Sagem SA s'était rendue coupable de l'infraction de corruption d'agent public étranger et condamné en conséquence la société Safran à une amende de 500 000 euros. La société Safran a fait appel de ce jugement. L'instance est actuellement pendante et sera appelée devant la Cour d'appel de Paris en septembre 2014. En ce qui concerne le volet fiscal, l'administration fiscale a procédé en septembre 2009, dans le cadre de cette affaire, au recouvrement d'un montant de 11,7 millions d'euros résultant d'une rectification notifiée fin 2006. Le montant de cette rectification est contesté et a fait l'objet d'une réclamation contentieuse déposée par la société Safran en 2011, rejetée le 20 juin 2012 par l'administration fiscale. La société Safran a saisi le Tribunal Administratif de Montreuil le 3 août 2012 et le litige est actuellement pendant devant cette juridiction.
- Safran a reçu en 2009 et en 2010 plusieurs demandes d'information de la DG Concurrence de la Commission Européenne dans le cadre d'une enquête relative à d'anciennes activités de Sagem SA. L'activité mise en cause par la Commission a été cédée fin 2005 à General Cable. Le 5 juillet 2011, Safran s'est vu notifier, par la Commission Européenne, une communication des griefs. General Cable, également destinataire d'une communication des griefs par la Commission dans ce même dossier, a formulé une réclamation à Safran, au titre du contrat de cession, afin de préserver ses droits dans l'hypothèse où la condamnation de l'entité cédée pourrait relever en tout ou partie de la garantie de passif. Safran a eu accès aux éléments du dossier et a répondu à la communication des griefs en octobre 2011. La Commission poursuit son enquête et a adressé à Safran un nouveau questionnaire en mai 2013. Safran a par ailleurs eu l'occasion de présenter des observations lors des auditions organisées par la Commission européenne en juin 2012. Compte tenu de l'analyse de tous les éléments du dossier connus à date, l'exposition du Groupe n'est pas jugée significative.

Litiges et risques fiscaux

- En 2007, le redressement notifié au titre des règles de répartition des charges d'impôts appliquées entre la société mère Snecma et ses filiales intégrées jusqu'à 2004, qui s'élève à 14 millions d'euros d'impôts, a fait l'objet d'une réclamation contentieuse devant l'Administration fiscale qui a été rejetée le 24 juin 2011. Safran a déposé une requête introductive d'instance devant le Tribunal Administratif. Par jugement en date du 4 juillet 2013, le Tribunal Administratif de Montreuil a donné partiellement satisfaction à Safran en prononçant la décharge des cotisations supplémentaires d'impôt pour un montant de 7,2 millions d'euros. Safran a interjeté appel de ce jugement devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles pour le surplus. Ce litige n'a fait l'objet d'aucune provision à ce jour.
- Une filiale du Groupe au Brésil s'est vue notifier, en octobre 2010, un redressement fiscal pour un montant de 56,2 millions d'euros au titre de droits et taxes à l'importation non acquittés. Au regard de la législation et de la jurisprudence existantes relatives au dédouanement des produits aéronautiques, ce redressement a été contesté et un premier jugement a été rendu en faveur de la filiale au mois de mai 2012. Cette décision a été confirmée par un arrêt d'une cour d'appel de Brasilia. L'administration fiscale brésilienne ne contestant pas cette dernière décision, le litige est aujourd'hui clos.
- Une autre filiale du groupe au Brésil se voit reprocher de ne pas avoir appliqué sur les années 2010-2011 une taxe sur la valeur ajoutée (ICMS) lorsqu'elle vend des produits à ses clients. Les montants redressés s'élèvent au mois de décembre 2013 à 172 millions de réals brésiliens soit environ 52,8 millions d'euros (dont 144 millions de réals au titre de pénalités et d'intérêts). Après analyse, la société conteste le bienfondé de ce redressement. Elle s'appuie notamment sur des premières décisions de jurisprudence favorables au contribuable. En conséquence, il n'a été constitué aucune provision à ce jour.

Note 32 - Evénements postérieurs à la date de clôture

Néant

Note 33 - Liste des sociétés consolidées

	Pays	Exercice 2012		Exercice 2013	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% intérêt
Safran SA	France	Société consolidante			
Propulsion aéronautique et spatiale					
Snecma	France	IG	100,00	IG	100,00
Cfan	Etats Unis	IP	50,00	IP	50,00
CFM International SA	France	IP	50,00	IP	50,00
CFM International Inc.	Etats-Unis	IP	50,00	IP	50,00
CFM Materials LP	Etats-Unis	IP	50,00	IP	50,00
Famat	France	IP	50,00	IP	50,00
Fan Blade Associates	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Shannon Engine Support Ltd	Irlande	IP	50,00	IP	50,00
Snecma America Engine Services	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Morocco Engine Services	Maroc	IG	51,00	IG	51,00
Snecma Participations SA	France	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Participations Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Services Brussels	Belgique	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Suzhou	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Xinyi Airfoil Castings Co Ltd	Chine	IG	90,00	IG	90,00
Propulsion Technologies International	Etats-Unis	IP	50,00	IP	50,00
Techspace Aero	Belgique	IG	67,19	IG	67,19
Cenco Inc.	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Techspace Aero Inc.	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Turbomeca SA	France	IG	100,00	IG	100,00
Microturbo SA	France	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	IG	51,00	IG	51,00
Turbomeca America Latina	Uruguay	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Asia Pacific	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Australasia	Australie	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Beijing Helicopter Engines Trading Cie Ltd (1)	Chine	IG	100,00	-	-
Turbomeca Canada	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca do Brasil	Brésil	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Germany	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Manufacturing Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Sud Americana (1)	Uruguay	IG	100,00	-	-
Turbomeca Tianjing Helicopter Engines Trading Cie Ltd	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca UK	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca USA Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Mexico (2)	Mexique	-	-	IG	100,00
Herakles (ex-SME)	France	IG	100,00	IG	100,00
Europropulsion SA	France	IP	50,00	IP	50,00
Pyroalliance	France	IG	85,00	IG	85,00
Regulus	France	IP	40,00	IP	40,00
Roxel France SA	France	IP	50,00	IP	50,00
Roxel Ltd	Royaume-Uni	IP	50,00	IP	50,00
Roxel SAS	France	IP	50,00	IP	50,00
Structil	France	IG	80,00	IG	80,00

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence

(1) Sortie en 2013

(2) Consolidée en 2013

	Pays	Exercice 2012		Exercice 2013	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% intérêt
Equipements aéronautiques					
Aircelle	France	IG	100,00	IG	100,00
Aircelle Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Aircelle Maroc	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
SLCA	France	IG	100,00	IG	100,00
Messier-Bugatti-Dowty	France	IG	100,00	IG	100,00
A-Pro Inc.	Etats-Unis	IP	50,00	IP	50,00
Hydrep	France	IP	50,00	IP	50,00
Messier-Bugatti USA	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Messier-Bugatti-Dowty Malaisie	Malaisie	IG	100,00	IG	100,00
Messier-Dowty Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Messier-Dowty Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Messier Dowty Mexico SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Messier Services Americas	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Messier Services Asia Pte Ltd	Singapour	IG	60,00	IG	60,00
Messier Services Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Messier Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Messier Services Mexico	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Messier Services Pte Ltd	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
SoFrance SA	France	IG	100,00	IG	100,00
Suzhou II	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Technofan SA	France	IG	95,15	IG	95,15
Technofan Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Labinal	France	IG	100,00	IG	100,00
Labinal de Chihuahua, SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Labinal GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Labinal Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Labinal Maroc	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Labinal de Mexico SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Labinal Salisbury Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Matis Aerospace	Maroc	IP	50,00	IP	50,00
Safran Engineering Services	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services India	Inde	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services Maroc	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Hispano-Suiza SA	France	IG	100,00	IG	100,00
Hispano-Suiza Polska	Pologne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power UK (1)	Royaume-Uni	-	-	IG	100,00
Safran Power US (1)	Etats-Unis	-	-	IG	100,00
Globe Motors Inc. (2)	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Globe Motors de Mexico, SA de CV (2)	Mexique	IG	100,00	-	-
Globe Motors Portugal (2)	Portugal	IG	100,00	-	-
SEM MB SA	France	IP	50,00	IP	50,00

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence

(1) Consolidée en 2013

(2) Cession de Globe Motors le 18 octobre 2013

	Pays	Exercice 2012		Exercice 2013	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% intérêt
Défense					
Sagem Défense Sécurité	France	IG	100,00	IG	100,00
Optics1 Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics Asia Pte Ltd	Singapour	IG	51,00	IG	51,00
Safran Electronics Canada	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Sagem Avionics Inc	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Sagem Navigation GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Sofradir	France	IP	50,00	IP	50,00
ULIS	France	IP	42,51	IP	42,51
Vectronix AG	Suisse	IG	100,00	IG	100,00
Vectronix Inc	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
REOSC (1)	France	-	-	IG	100,00

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence

(1) Consolidée en 2013

	Pays	Exercice 2012		Exercice 2013	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% intérêt
Sécurité					
Morpho	France	IG	100,00	IG	100,00
Aleat	Albanie	IG	75,00	IG	75,00
Bioscrypt Canada Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
ComnetIX, Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
EIMASS	Emirats Arabes Unis	IP	40,00	IP	40,00
Identix Incorporated (2)	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Integrated Biometric Technology LLC (2)	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Integrated Biometric Technology Services LLC (2)	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
L1 Identity Solutions Inc. (2)	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
L1 International Inc. (3)	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
L-1 Secure Credentialing, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,00	IG	100,00
Morpho BV (ex Sagem identification BV)	Pays-Bas	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Canada	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Maroc	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Morpho South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	IG	100,00	IG	100,00
MorphoTrak Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Trust Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Morpho USA Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
SecuriMetrics, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Trans Digital Technologies LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards GmbH (ex Sagem Orga GmbH)	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Cassis America Inc	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Cassis International Europe	France	IG	100,00	IG	100,00
Cassis International Korea Co.Ltd (4)	Corée	IG	100,00	-	-
Cassis International Pte Ltd	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Cassis Services Sdn Bhd	Malaisie	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards do Brasil (ex Sagem Orga do Brasil)	Brésil	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards Colombia SAS	Colombie	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards Indonesia	Indonesie	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards Pte Ltd (ex Sagem Orga Pte Ltd)	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards de Peru SAC	Pérou	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards Portugal (ex Orga Card Portugal)	Portugal	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards Romania SRL (ex Sagem Orga SRL)	Roumanie	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards UK Ltd (ex Sagem Orga UK Ltd)	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards USA, Inc. (ex Sagem Orga USA, Inc.)	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards South Africa Pty Ltd (ex Sagem Orga SA Pty Ltd)	Afrique du Sud	IG	100,00	IG	100,00
CPS Technologies (1)	France	-	-	IG	100,00
Morpho Cards Czech (1)	République Tchèque	-	-	IG	100,00
Orga Carte et Système (4)	France	IG	100,00	-	-
Orga Smart Chip Ltd	Inde	IG	100,00	IG	100,00
Orga Syscom Corporation Ltd	Inde	IG	100,00	IG	100,00
Orga Zelenograd Smart Cards and Systems	Russie	IG	100,00	IG	100,00
Sagem Orga FZ LLC	Emirats Arabes Unis	IG	100,00	IG	100,00
Sagem Orga Mexico	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
MorphoDetection Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Detection Hong Kong	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Detection International Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Detection GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Detection UK	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Quantum Magnetics Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Syagen Technology Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Ingenico	France	EQ	22,77	EQ	10,25

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence

(1) Consolidée en 2013

(2) Fusion dans Morpho Trust Inc. au 1er janvier 2013

(3) Fusion dans Morpho USA Inc. au 1er janvier 2013

(4) Sortie en 2013

	Pays	Exercice 2012		Exercice 2013	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% intérêt
Holdings et divers					
Etablissements Vallaroché SA	France	IG	100,00	IG	100,00
Labinal Investments Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Lexvall 2 (1)	France	IG	100,00	-	-
Lexvall 13 (1)	France	IG	100,00	-	-
Safran UK	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran USA Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Sagem Mobiles	France	IG	100,00	IG	100,00
Soreval	Luxembourg	IG	100,00	IG	100,00

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence

(1) Fusion dans Etablissements Vallaroché SA au 1er janvier 2013

